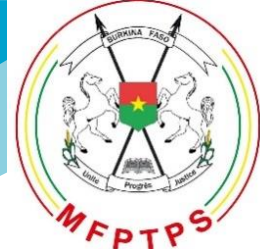




**MINISTRE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE  
LA PROTECTION SOCIALE**



---

# TABLEAU DE BORD STATISTIQUE 2023

---



Juin 2024

**BURKINA FASO**

\*\*\*\*\*

**MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL  
ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

\*\*\*\*\*

**SECRETARIAT GENERAL**

\*\*\*\*\*

**DIRECTION GENERALE DES ETUDES ET DES STATISTIQUES  
SECTORIELLES**

---

# **Tableau de bord statistique**

## **2023**

---

**JUIN 2024**

---

## Avant-propos

---

Le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale (MFPTPS) produit, chaque année un annuaire statistique, complété par un tableau de bord statistique qui analyse les principaux indicateurs en matière de fonction publique, de travail et de protection sociale.

L'objectif visé à travers l'élaboration du tableau de bord statistique, faut-il le rappeler, est, d'une part, d'orienter l'autorité dans sa prise de décision et, d'autre part, de mettre à la disposition des usagers/clients des données fiables.

Le présent tableau de bord statistique a été élaboré suivant une démarche participative. Il présente une analyse détaillée de l'évolution des ressources du MFPTPS et des statistiques sur la fonction publique, le travail et la protection sociale, sur la période 2019-2023.

C'est l'occasion, pour moi, de témoigner ma gratitude à l'endroit de tous ceux dont les actions et les efforts ont contribué à la production de ce document en fournissant les informations et les analyses utiles.

Je fonde l'espoir que le présent tableau de bord statistique réponde aux différentes attentes des utilisateurs. Aussi, j'invite les structures du ministère et les structures partenaires, à conjuguer davantage leurs efforts afin de relever les défis qui s'imposent au ministère en matière de production statistique.

J'exhorte également l'ensemble des acteurs et actrices à s'appropriier ledit document et à entretenir de saines relations de travail et de collaboration de sorte à favoriser l'amélioration du système d'informations du ministère pour garantir la production et la publication régulière de données statistiques de qualité.

**Le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction  
Publique, du Travail et de la Protection  
Sociale**



**Basselma BAZIE**

---

## Sommaire

---

<b>Avant-propos</b> .....	<b>1</b>
<b>Sommaire</b> .....	<b>2</b>
<b>Sigles et abréviations</b> .....	<b>3</b>
<b>Tableau synoptique</b> .....	<b>4</b>
<b>Liste des tableaux</b> .....	<b>8</b>
<b>Liste des graphiques</b> .....	<b>9</b>
<b>1. RESSOURCES DU MFPTPS</b> .....	<b>11</b>
1.1. Personnel.....	11
1.2. Budget .....	13
<b>2. STATISTIQUES DE LA FONCTION PUBLIQUE</b> .....	<b>15</b>
2.1. Effectif des agents de la fonction publique d’Etat .....	15
2.2. Dépenses de personnel de la fonction publique d’Etat .....	18
2.3. Recrutements .....	20
2.4. Formation professionnelle .....	29
2.5. Départ à la retraite .....	34
<b>3. STATISTIQUES DU TRAVAIL</b> .....	<b>36</b>
3.1. Contrôle d’établissements .....	36
3.2. Infractions à la législation du travail .....	38
3.3. Conflits de travail .....	40
3.4. Mouvements des travailleurs.....	44
3.5. Contrats de travail.....	46
3.6. Travail des enfants .....	48
<b>4. STATISTIQUES DE LA PROTECTION SOCIALE</b> .....	<b>50</b>
4.1. Risques professionnels .....	50
4.2. Retraites et prestations dans le secteur public et privé.....	54
<b>Table des matières</b> .....	<b>66</b>

## Sigles et abréviations

<b>ASCE-LC</b>	Autorité supérieure de contrôle d'état et de lutte contre la corruption
<b>BIT</b>	Bureau international du travail
<b>CARFO</b>	Caisse autonome de retraite des fonctionnaires
<b>CDD</b>	Contrat à durée déterminée
<b>CDI</b>	Contrat à durée indéterminée
<b>CNSS</b>	Caisse nationale de sécurité sociale
<b>DGESS</b>	Direction générale des études et des statistiques sectorielles
<b>DGT</b>	Direction générale du travail
<b>DRH</b>	Direction des ressources humaines
<b>DRTPS</b>	Direction régionale du travail et de la protection sociale
<b>ECFP</b>	Ecoles et centres de formation professionnelle
<b>ENAM</b>	Ecole nationale d'administration et de magistrature
<b>ENAREF</b>	Ecole nationale des régies financières
<b>END</b>	Ecole nationale des douanes
<b>ENEF</b>	Ecole nationale des eaux et forêts
<b>ENEP</b>	Ecole nationale des enseignants du primaire
<b>ENESA</b>	Ecole nationale de l'élevage et de la santé animale
<b>ENGSP</b>	Ecole nationale de garde de sécurité pénitentiaire
<b>ENS</b>	Ecole normale supérieure
<b>FCFA</b>	Franc des communautés financières d'Afrique
<b>GSP</b>	Garde de sécurité pénitentiaire
<b>IDS</b>	Institut des sciences
<b>INFPE</b>	Institut national de formation des personnels de l'éducation
<b>INFTS</b>	Institut national de formation en travail social
<b>INHEI</b>	Institut des hautes études internationales
<b>IRA</b>	Institut régional d'administration
<b>ISSDH</b>	Institut des sciences, du sport et du développement humain
<b>ISTIC</b>	Institut des sciences et techniques de l'information et de la communication
<b>MEFP</b>	Ministère de l'économie, des finances et de la prospective
<b>MENAPLN</b>	Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales
<b>MFPTPS</b>	Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale
<b>MSHP</b>	Ministère de la santé et de l'hygiène publique
<b>PVE</b>	Procès-verbal d'exécution
<b>PVI</b>	Procès-verbal d'infraction
<b>SIGASPE</b>	Système intégré de gestion administrative et salariale du personnel de l'Etat
<b>TCAM</b>	Taux de croissance annuel moyen

## Tableau synoptique

Intitulé de l'indicateur	2019	2020	2021	2022	2023
	Niveau de l'indicateur				
<b>Agents de la fonction publique d'Etat</b>					
<b>Effectif des agents</b>	<b>207 483</b>	<b>216 837</b>	<b>223 644</b>	<b>229 934</b>	<b>232 163</b>
Statut général	181 168	189 326	194 655	200 037	200 289
Statut de la police	18 234	18 884	19 194	19 732	20 366
Statut GSP	2 653	2 818	2 903	3 235	3 573
Statut Greffier	621	715	810	898	987
Statut Eaux et forêt	2 476	2 651	2 932	3 160	3 213
Statut Douane	1 726	1 750	1 716	1 689	1 634
Statut des magistrats	605	693	691	668	657
Statut Enseignant-Chercheur	-	-	720	488	1 417
Statut Personnel membre de l'ASCE-LC	-	-	23	27	27
Ministères	205 977	215 177	222 006	228 167	230 489
Autres institutions publiques	1 506	1 660	1 638	1 767	1 674
Femmes	69 599	72 775	74 693	76 628	76 825
Hommes	137 884	144 062	148 951	153 306	155 338
<b>Dépenses de personnel pour les agents de la FP d'Etat</b>					
<b>Montants totaux (en milliards de Fcfa)</b>	<b>645</b>	<b>699</b>	<b>729,8</b>	<b>714,89</b>	<b>708,4</b>
<b>Personnes concernées</b>	<b>193 263</b>	<b>199 424</b>	<b>204 310</b>	<b>192 589</b>	<b>191 932</b>
Montants des dépenses sur les femmes (en milliards de Fcfa)	198	213	225,1	212,0	201,5
Nombre de femmes concernées	65 810	67 247	69 074	61 053	60 013
Montants des dépenses sur les hommes (en milliards de Fcfa)	448	486	504,6	502,9	506,9
Nombre d'hommes concernés	127 453	132 177	135 236	131 536	131 919
Montants des dépenses des agents du statut général (en milliards de Fcfa)	535	582	606,8	588,2	573,5
Nombre d'agents du statut général concernés	166 992	172 316	176 166	163 341	161 741
Montants des dépenses des agents du statut de la police (en milliards de Fcfa)	74	79	79	81,9	84,6
Nombre d'agents du statut de la police concernés	18 224	18 745	18 968	19 442	19 839
Montants des dépenses des agents du statut GSP (en milliards de Fcfa)	9	8	8,5	9,2	12,3
Nombre d'agents du statut GSP concernés	2 684	2 794	2 875	3 209	3 535
Montants des dépenses des agents du statut Greffier (en milliards de Fcfa)	3	3	3	3,2	3,7
Nombre d'agents du statut Greffier concernés	611	706	792	818	967
Montants des dépenses des agents du statut des magistrats (en milliards de Fcfa)	8	10	10,8	9,9	9,6
Nombre d'agents du statut des magistrats concernés	599	620	680	660	638
Montants des dépenses des agents du statut de la douane	9	9	8,6	8,4	8,2
Nombre d'agents du statut de la douane	1 763	1 755	1 733	1 681	1 634
Montant des dépenses des agents du statut des eaux et forêts	8	9	9,9	10,4	12,1
Nombre d'agents du statut des eaux et forêts concernés	2 390	2 488	2 686	3 065	3 111

Intitulé de l'indicateur	2019	2020	2021	2022	2023
	Niveau de l'indicateur				
Montant des dépenses des agents du statut Enseignant-Chercheur	-	-	2,94	3,4	3,8
Nombre d'agents du statut Enseignant-Chercheur concernés	-	-	387	350	440
Montant des dépenses des agents du statut Personnel membre de l'ASCE-LC	-	-	0,41	0,4	0,4
Nombre d'agents du statut Personnel membre de l'ASCE-LC concernés	-	-	23	23	27
<b>Effectifs des personnels intégrés et/ou engagés</b>					
<b>Ensemble des personnels</b>	<b>10 831</b>	<b>9 940</b>	<b>7 911</b>	<b>7 107</b>	<b>4 258</b>
Statut général	8 233	8 694	7 116	5 635	2 948
Statut de la police	1 902	808	454	700	749
Statut GSP	302	139	99	356	348
Statut Greffier	98	99	101	98	96
Statut Eaux et forêt	203	86	133	236	92
Statut des magistrats	78	99	0	0	0
Statut de la douane	15	15	8	10	0
Statut des enseignants-chercheurs	-	-	-	72	25
Ministères	10 811	9 878	7 862	6 997	4 256
Autres institutions publiques	20	62	49	110	2
Femmes	2 252	2 944	2 258	1 999	710
Hommes	8 579	6 996	5 653	5 108	3 548
<b>Concours de la Fonction publique</b>					
<b>Concours directs suivi de formation</b>					
Nombre de concours directs ouverts	95	91	86	138	233
Postes à pourvoir	3 854	4 732	4 702	6 173	8 453
Postes pourvus	3 611	4 571	4 306	5 876	7 835
<b>Concours directs sans formation</b>					
Nombre de concours sans formation ouvert	76	89	173	-	-
Postes à pourvoir	4 807	4 113	6 218	-	-
Postes pourvus	3 744	3 630	4 428	-	-
<b>Sélection sur dossiers</b>					
Ensemble des agents recrutés sur sélection de dossier	18	261	347	197	32
Femmes	4	79	145	64	8
Hommes	14	182	202	133	24
<b>Concours professionnels</b>					
Nombre de concours professionnels ouverts	126	209	149	172	179
Postes à pourvoir	3 184	3 135	3 490	5 323	5 754
Postes pourvus	2 401	2 832	2 721	32 627	7 189
<b>Candidatures</b>					
Concours directs suivi de formation	1 245 904	1 203 974	1 315 534	2 137 232	2 073 265
Concours professionnels	21 581	34 069	28 634	85 137	43 346
<b>Effectifs de personnes en cours de formation</b>	<b>35 253</b>	<b>25 904</b>	<b>n.d</b>	<b>24 663</b>	<b>29 945</b>
Femmes	11 522	8 859	n.d	6 675	10 101
Hommes	23 731	17 045	n.d	17 988	19 844

Intitulé de l'indicateur	2019	2020	2021	2022	2023
	Niveau de l'indicateur				
Effectif des nationaux	34 208	25 103	n.d	24 065	28 790
Effectif des non nationaux	1 045	801	n.d	598	1 155
Inscrits sur titre nationaux	7 147	5 837	n.d	5 807	7 118
<b>Effectifs de personnes ayant achevé la formation</b>	<b>17 310</b>	<b>13 063</b>	<b>n.d</b>	<b>9 726</b>	<b>11 601</b>
Femmes diplômées	5 695	4 337	n.d	2 846	3 788
Hommes diplômés	11 615	8 726	n.d	6 880	7 813
Nationaux diplômés	16 857	12 687	n.d	9 471	11 193
Non nationaux diplômés	453	376	n.d	255	408
Inscrits sur titre nationaux diplômés	3 244	2 542	n.d	2 151	3 137
<b>Départs effectifs à la retraite</b>					
<b>Ensemble des départs à la retraite</b>	<b>1 426</b>	<b>1 268</b>	<b>1 522</b>	<b>1 838</b>	<b>1 832</b>
Statut général	1 239	1 092	1 319	1 611	1 621
Statut de la police	105	111	117	119	110
Statut GSP	12	4	15	18	9
Statut Greffier	3	3	5	7	5
Statut Eaux et forêt	32	25	26	28	18
Statut de la Douane	28	20	31	47	39
Statut des magistrats	7	13	9	8	5
Statut des enseignants-chercheurs	0	0	0	0	25
Femmes	429	371	431	549	543
Hommes	997	897	1 091	1 289	1 289
<b>Contrôle d'établissement</b>					
Nombre d'établissement contrôlés	1 866	1 590	1 853	1 920	1 825
<b>Infractions par type de résolution</b>					
Nombre d'infractions	109 867	93 001	100 663	97 883	91 494
Nombre d'observations	24 151	27 989	21 613	23 639	20 994
Nombre de mises en demeure	85 712	64 846	78 668	74 244	70 500
Nombre de PVI établis	4	14	350	13	30
Nombre de PVA établis	0	152	32	155	529
<b>Issue de résolution des litiges</b>					
Conciliation	4 152	5 720	6 854	4 987	11 309
PV d'exécution	125	200	213	65	157
Non conciliation	5 072	7 234	7 438	5 584	8 349
Sommes dues (en millions de FCFA)	968,1	919,79	1 576,84	624,02	2 256,78
<b>Conflits</b>					
Conflits individuels	2 943	4 178	5 103	3 711	6 554
Conflits collectifs	7	10	9	9	7
<b>Mouvement des travailleurs</b>					
Embauches	1 992	2 582	2 713	1 718	1 237
Licenciements	808	1 241	1 021	1 421	283
Démissions	54	236	85	272	246
Retraites	172	59	27	36	27
Décès	1	0	1	0	0



Intitulé de l'indicateur	2019	2020	2021	2022	2023
	Niveau de l'indicateur				
Licenciements pour fermeture	18	26	25	0	22
Fin de contrat	0	0	3	11	8
<b>Contrats de travail (nationaux et non nationaux)</b>					
CDD	1 312	1 605	1 567	1 319	1 466
CDI	429	384	641	506	479
<b>Enfants trouvés en situation de travail</b>					
Garçons	1 119	1 073	1 021	1 332	821
Filles	362	450	446	446	56
<b>Enquêtes accidents du travail et de maladies professionnelles</b>					
Maladies professionnelles	1	0	0	0	0
Accidents du travail	339	358	423	344	314
Accidents non professionnels	5	12	2	0	1
Maladies non professionnelles	0	1	0	0	0
<b>Montant des prestations servies par la CNSS (en millions de FCFA)</b>					
Prestations familiales	8 676,35	7 410,85	8 560,41	9 136,06	11 005,37
Risques professionnels	1 060,75	924,13	1 025,34	973,73	1 061,24
Pension de retraite vieillesse	26 225,75	26 322,73	30 858,06	32 972,33	35 440,93
<b>Bénéficiaires des prestations à la CNSS</b>					
Allocataires	76 236	84 401	88 587	91 085	93 233
Accidents du travail et Maladies professionnelles	1 303	1 383	1 334	1 330	1 202
Pensionnés de retraite vieillesse	23 982	25 166	26 415	27 873	29 042
<b>Effectifs des retraités enregistrés à la CARFO</b>					
Civils (agents de la fonction publique d'Etat et magistrats)	17 877	18 960	20 308	21 714	23 198
Militaires	6 998	6 936	6 967	6 933	6 851
Femmes	5 078	5 524	6 050	6 619	7 152
Hommes	19 797	20 372	21 225	22 028	22 897
<b>Montant de la pension de retraite payée à la CARFO (en milliards de FCFA)</b>					
Civils (agents de la fonction publique d'Etat et magistrats)	25,4	28,35	32,1	35,23	38,44
Militaires	6,78	7,1	7,83	8,07	8,19
Femmes	6,65	7,6	8,78	9,81	10,76
Hommes	25,54	27,85	31,14	33,49	35,87
<b>Effectifs des pensionnés à la CARFO</b>					
Pension de retraite	24 875	25 896	27 275	28 647	30 049
Pension de conjoints survivants	15 101	15 331	15 958	16 619	17 103
Pension temporaire d'orphelins	3 703	3 680	4 897	5 277	5 480
Rente d'incapacité	272	280	325	362	423
<b>Montant des pensions payées à la CARFO</b>					
Pension de retraite	25,5	35,5	39,9	43,3	46,6
Pension de conjoints survivants	5,8	6,0	6,7	7,2	7,6
Pension temporaire d'orphelins	0,6	0,6	0,7	0,8	0,9
Rente d'incapacité	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2

## Liste des tableaux

<b>Tableau 1:</b> Evolution des effectifs des agents du MFPTPS .....	12
<b>Tableau 2:</b> Evolution du budget du MFPTPS (montant en milliards FCFA) .....	14
<b>Tableau 3:</b> Evolution des effectifs des agents de la fonction publique d'Etat .....	17
<b>Tableau 4:</b> Evolution des effectifs des agents de la fonction publique d'Etat à la solde .....	19
<b>Tableau 5:</b> Evolution des dépenses de personnel des agents de la fonction publique d'Etat .....	19
<b>Tableau 6:</b> Nombre de concours directs suivi de formation .....	22
<b>Tableau 7:</b> Nombre de postes à pourvoir .....	22
<b>Tableau 8:</b> Evolution du nombre de candidats .....	22
<b>Tableau 9:</b> Evolution du ratio nombre de candidats pour un poste .....	22
<b>Tableau 10:</b> Ecart entre le nombre de postes à pourvoir et ceux pourvus .....	22
<b>Tableau 11:</b> Evolution du nombre de concours professionnels .....	26
<b>Tableau 12:</b> Nombre d'agents intégrés dans la fonction publique d'Etat .....	28
<b>Tableau 13:</b> Nombre de personnes en formation professionnelle.....	31
<b>Tableau 14:</b> Nombre de diplômés des EFPE .....	33
<b>Tableau 15:</b> Effectif des départs à la retraite .....	35
<b>Tableau 16:</b> Nombre d'établissements contrôlés.....	37
<b>Tableau 17:</b> Nombre d'établissements contrôlés par branche d'activité.....	37
<b>Tableau 18:</b> Nombre d'établissements contrôlés par région .....	37
<b>Tableau 19:</b> Nombre moyen d'infractions à la législation du travail par établissement contrôlé.....	39
<b>Tableau 20:</b> Répartition des infractions par type de résolution .....	39
<b>Tableau 21:</b> Nombre de litiges.....	41
<b>Tableau 22:</b> Répartition des litiges et des sommes dues par région en 2023 .....	41
<b>Tableau 23:</b> Nombre de conflits individuels .....	43
<b>Tableau 24:</b> Nombre de conflits collectifs .....	43
<b>Tableau 25:</b> Nombre de mouvements des travailleurs .....	45
<b>Tableau 26:</b> Evolution des contrats de travail .....	47
<b>Tableau 27:</b> Contrat de travail des nationaux par région .....	47
<b>Tableau 28:</b> Contrat de travail par branche d'activités .....	47
<b>Tableau 29:</b> Evolution du nombre d'enfants en situation de travail .....	49
<b>Tableau 30:</b> Accidents du travail et maladies professionnelles.....	51
<b>Tableau 31:</b> Accidents du travail et maladies professionnelles par région en 2023.....	51
<b>Tableau 32:</b> Nombre des accidents du travail et maladies professionnelles à la CNSS .....	52
<b>Tableau 33:</b> Nombre de retraités enregistrés à la CARFO .....	55
<b>Tableau 34:</b> Nombre d'ayants droit.....	57
<b>Tableau 35:</b> Répartition des veufs/veuves et des orphelins selon leur position géographique en 2023 .....	57
<b>Tableau 36:</b> Montant de la pension de retraite payé (en milliards FCFA) .....	59
<b>Tableau 37:</b> Montant de la pension des veufs/veuves (en milliards FCFA) .....	61
<b>Tableau 38:</b> Nombre d'employeurs déclarés.....	63
<b>Tableau 39:</b> Nombre des travailleurs immatriculés.....	63
<b>Tableau 40:</b> Nombre de bénéficiaires de pension .....	65
<b>Tableau 41:</b> Montant de la pension (en millions FCFA) .....	65

## Liste des graphiques

<b>Graphique 1:</b> Pyramide des âges des agents du MFPTPS au 31 décembre 2023.....	12
<b>Graphique 2:</b> Evolution des effectifs des agents du MFPTPS par sexe.....	12
<b>Graphique 3:</b> Répartition des agents du MFPTPS au 31 décembre 2023 par emploi .....	12
<b>Graphique 4:</b> Répartition des agents du MFPTPS au 31 décembre 2023 par région .....	12
<b>Graphique 5:</b> Répartition du budget du MFPTPS au 31 décembre 2023 par nature de dépenses .....	14
<b>Graphique 6:</b> Evolution du budget du MFPTPS (en milliards de FCFA) .....	14
<b>Graphique 7:</b> Evolution du taux d'exécution du budget du MFPTPS (en %) .....	14
<b>Graphique 8:</b> Evolution des effectifs des agents publics d'Etat .....	17
<b>Graphique 9:</b> Répartition des agents publics par catégorie en 2023 .....	17
<b>Graphique 10:</b> Répartition des agents publics par tranche d'âge en 2023 .....	17
<b>Graphique 11:</b> Répartition des agents publics par ministère en 2023.....	17
<b>Graphique 12:</b> Evolution des effectifs des agents publics d'Etat à la solde par sexe à la solde .....	19
<b>Graphique 13:</b> Répartition des agents publics d'Etat à la solde par statut en 2023 .....	19
<b>Graphique 14:</b> Evolution des dépenses de personnel (en milliards de FCFA) .....	19
<b>Graphique 15:</b> Répartition des dépenses de personnel par catégorie en 2023 .....	19
<b>Graphique 16:</b> Pourcentage des candidatures par diplôme utilisé .....	23
<b>Graphique 17:</b> Evolution du nombre de concours directs avec formation .....	23
<b>Graphique 18:</b> Répartition des candidats par le diplôme le plus élevé.....	23
<b>Graphique 19:</b> Pyramide des âges des candidats.....	23
<b>Graphique 20:</b> Evolution du nombre de postes à pourvoir.....	23
<b>Graphique 21:</b> Evolution du nombre de candidats .....	23
<b>Graphique 22:</b> Evolution du nombre de concours professionnels.....	26
<b>Graphique 23:</b> Nombre de postes à pourvoir par catégorie .....	26
<b>Graphique 24:</b> Répartition des candidatures par catégorie.....	26
<b>Graphique 25:</b> Répartition des candidats par nombre de dossiers.....	26
<b>Graphique 26:</b> Evolution du nombre d'agents intégrés .....	28
<b>Graphique 27:</b> Répartition du nombre d'agents intégrés par statut au 31 décembre 2023.....	28
<b>Graphique 28:</b> Répartition des agents intégrés par catégorie au 31 décembre 2023 .....	28
<b>Graphique 29:</b> Répartition du nombre d'agents intégrés par ministères/institutions au 31 décembre 2023 .....	28
<b>Graphique 30:</b> Evolution des effectifs des inscrits dans les EFPE par concours et par sexe.....	31
<b>Graphique 31:</b> Evolution des auditeurs libres inscrits dans les EFPE par statut de nationalité et par sexe .....	31
<b>Graphique 32:</b> Répartition des personnes en formation professionnelle par catégorie en 2022 (en %).....	31
<b>Graphique 33:</b> Evolution du nombre de nationaux diplômés dans les EFPE par concours et par sexe.....	33
<b>Graphique 34:</b> Evolution des effectifs des auditeurs libres diplômés des EFPE par statut de nationalité et par sexe.....	33
<b>Graphique 35:</b> Répartition du nombre de personnes diplômés des EFPE par catégorie en 2023 .....	33
<b>Graphique 36:</b> Evolution des départs à la retraite .....	35
<b>Graphique 37:</b> Répartition des départs à la retraite par catégorie en 2023 .....	35
<b>Graphique 38:</b> Répartition des départs à la retraite par statut en 2023.....	35
<b>Graphique 39:</b> Evolution du nombre d'établissements contrôlés .....	37
<b>Graphique 40:</b> Nombre moyen d'infractions à la législation du travail .....	39
<b>Graphique 41:</b> Répartition des infractions selon l'objet en 2023 .....	39
<b>Graphique 42:</b> Evolution du nombre de litiges .....	41
<b>Graphique 43:</b> Evolution du nombre de litiges par issue du règlement.....	41
<b>Graphique 44:</b> Répartition des litiges par point de litige en 2023 (en%) .....	41
<b>Graphique 45:</b> Répartition des sommes dues à l'issue des règlements par point du litige en 2023 (en millions de FCFA) .....	41
<b>Graphique 46:</b> Evolution des conflits individuels .....	43
<b>Graphique 47:</b> Evolution des conflits collectifs .....	43
<b>Graphique 48:</b> Conflits individuels traités et taux de conciliation (en %) .....	43
<b>Graphique 49:</b> Répartition des mouvements de travailleurs par nature en 2023 .....	45
<b>Graphique 50:</b> Evolution des embauches et des licenciements.....	45
<b>Graphique 51:</b> Evolution des contrats des nationaux .....	47
<b>Graphique 52:</b> Evolution des contrats des non nationaux .....	47
<b>Graphique 53:</b> Evolution des contrats par nature.....	47
<b>Graphique 54:</b> Evolution du nombre d'enfants trouvés en situation de travail 2019 à 2023 .....	49
<b>Graphique 55:</b> Répartition des enfants trouvés en situation de travail par région en 2023 .....	49

<b>Graphique 56:</b> Répartition des enfants trouvés en situation de travail par branche d'activité selon le sexe en 2023 .....	49
<b>Graphique 57:</b> Accidents du travail et maladies professionnelles selon le lieu en 2023 (en %) .....	51
<b>Graphique 58:</b> Accidents du travail et maladies professionnelles selon l'élément matériel incriminé en 2023 (en %).....	51
<b>Graphique 59:</b> Accidents du travail et maladies professionnelles selon le siège de la lésion ou de l'affection en 2023 (en %) .....	51
<b>Graphique 60:</b> Evolution des accidents du travail de 2019 à 2023 (en %) .....	53
<b>Graphique 61:</b> Evolution des maladies professionnelles de 2019 à 2023 (en %) .....	53
<b>Graphique 62:</b> Répartition des accidents du travail et maladies professionnelles selon la circonstance de l'accident en 2023 (en %) .....	53
<b>Graphique 63:</b> Répartition des accidents du travail et maladies professionnelles selon le siège des lésions en 2023 (en %) ..	53
<b>Graphique 64:</b> Répartition des accidents du travail et maladies professionnelles selon l'élément matériel en 2023.....	53
<b>Graphique 65:</b> Evolution du nombre de retraités femmes enregistrés à la CARFO entre 2019 et 2023 (en %) .....	55
<b>Graphique 66:</b> Evolution du nombre de retraités hommes enregistrés à la CARFO entre 2019 et 2023 .....	55
<b>Graphique 67:</b> Evolution du nombre de retraités enregistrés à la CARFO selon le régime entre 2019 et 2023 .....	55
<b>Graphique 68:</b> Répartition du nombre de retraités enregistrés à la CARFO selon la durée dans la retraite en 2023 (en %) ..	55
<b>Graphique 69:</b> Répartition du nombre de retraités enregistrés à la CARFO selon l'âge en 2023 (en %) .....	55
<b>Graphique 70:</b> Répartition du nombre de retraités inscrits à la CARFO selon la position géographique en 2023 (en %).....	55
<b>Graphique 71:</b> Evolution des effectifs des ayants droit selon le type entre 2019 et 2023 .....	57
<b>Graphique 72:</b> Répartition des veufs/ veuves par tranche d'âge en 2023 (en %).....	57
<b>Graphique 73:</b> Evolution du nombre des veufs/ veuves selon le régime de leur conjointe/conjoint entre 2019 et 2023 .....	57
<b>Graphique 74:</b> Evolution du nombre d'orphelin selon le régime des parents entre 2019 et 2023.....	57
<b>Graphique 75:</b> Evolution de la pension de retraite payé selon le régime (en milliards F CFA) entre 2019 et 2023.....	59
<b>Graphique 76:</b> Répartition du montant de la pension de retraite payée en 2023 selon la tranche d'âge des bénéficiaires (en millions de FCFA) .....	59
<b>Graphique 77:</b> Répartition du montant de la pension de retraite payée en 2023 selon la durée dans la retraite (montants en milliards de FCFA).....	59
<b>Graphique 78:</b> Evolution de la répartition du montant de la pension de veuf/veuve payé selon le sexe entre 2019 et 2023 (en milliards FCFA).....	61
<b>Graphique 79:</b> Evolution du montant de la pension de veuf/veuve payé selon le régime du conjoint/conjointe entre 2019 et 2023 (en milliards FCFA).....	61
<b>Graphique 80:</b> Répartition de la pension de veuf/veuve payée selon la position géographique en 2023 (en %) .....	61
<b>Graphique 81:</b> Répartition annuelle des employeurs par type d'employeur en 2023.....	63
<b>Graphique 82:</b> Evolution du nombre de travailleurs immatriculés de 2019 à 2023.....	63
<b>Graphique 83:</b> Evolution du nombre d'employeurs déclarés selon le type d'employeur et régime entre 2019 et 2023 .....	63
<b>Graphique 84:</b> Evolution du nombre de travailleurs immatriculés selon le sexe entre 2019 et 2023 .....	63
<b>Graphique 85:</b> Répartition des bénéficiaires de pensions selon le type de pension en 2023 (en %).....	65
<b>Graphique 86:</b> Répartition des pensionnés de retraite vieillesse selon la tranche d'âge en 2023 (en %) .....	65
<b>Graphique 87:</b> Evolution du montant de la pension entre 2019-2023 (en millions).....	65

# 1. RESSOURCES DU MFPTPS

## 1.1. Personnel

### Points saillants

- Plus de deux tiers (68,9%) des agents du MFPTPS sont de sexe masculin en 2023
- Près de 78,7% des agents sont concentrés dans la seule région du Centre en 2023
- Plus de deux tiers (71,0%) des agents du MFPTPS ont un âge compris entre 31 et 45 ans

### Commentaires

A la fin de l'année 2023, le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale (MFPTPS) compte 923 agents en service actif, représentant 0,4% de l'ensemble des agents de la fonction publique d'Etat. Parmi ces agents, 636 sont de sexe masculin, constituant ainsi près de 68,9% de l'ensemble.

En ce qui concerne la répartition géographique, la région du Centre, concentre à elle seule 78,7% de l'ensemble des agents du MFPTPS. Les emplois spécifiques, tels que les inspecteurs du travail, les conseillers en gestion des ressources humaines et les conseillers en archivistique, représentent 49,0% de l'ensemble des emplois dans ce ministère.

L'analyse de la pyramide des âges révèle que la tranche d'âge des 31-45 ans regroupe 71,0% de l'effectif total du ministère. Par contre, il n'y a aucun agent âgé de moins de 20 ans ou de plus de 61 ans.

Quant à l'évolution de l'effectif, il a diminué en moyenne d'environ 2,6% par an sur la période 2019 - 2023. De même, entre 2022 et 2023, cette diminution s'est traduite par une réduction de 136 agents.

**Fonction publique d'Etat** : Corps de l'Etat qui englobe les services centraux des ministères et autres structures étatiques ainsi que leurs représentations déconcentrées au niveau local.

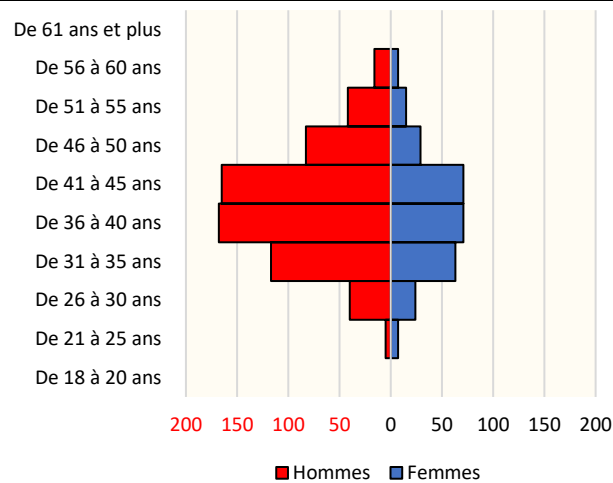
**Personnel en activité** : Agent qui exerce effectivement les fonctions afférentes à son emploi ou toute autre fonction qui lui a été attribuée au sein d'une administration centrale ou déconcentrée de l'Etat.

**Source de données** : Direction des ressources humaines (DRH)/MFPTPS

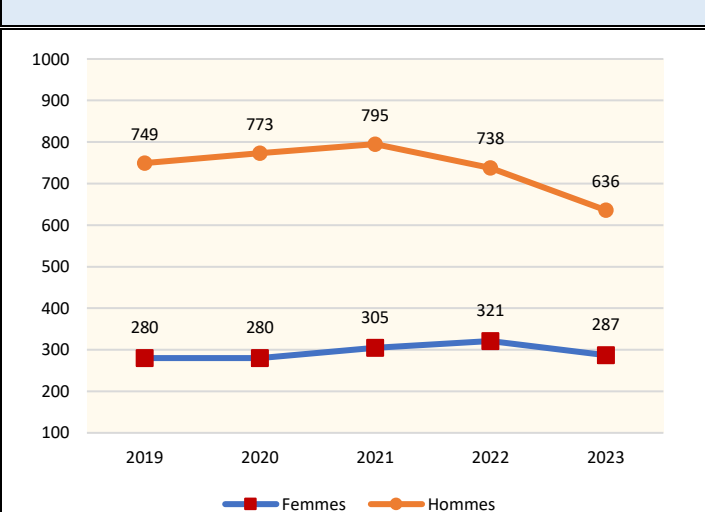
**Tableau 1:** Evolution des effectifs des agents du MFPTPS

En 2023		Variation de 2023 par rapport à				TCAM (%)
		2022		2019		
Effectif	% Homme	Nombre	%	Nombre	%	
923	68,9	-136	-12,8	-106	-10,3	-2,6

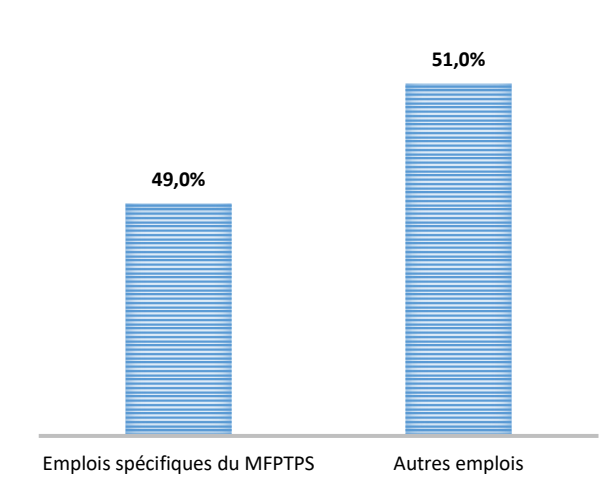
**Graphique 1:** Pyramide des âges des agents du MFPTPS au 31 décembre 2023



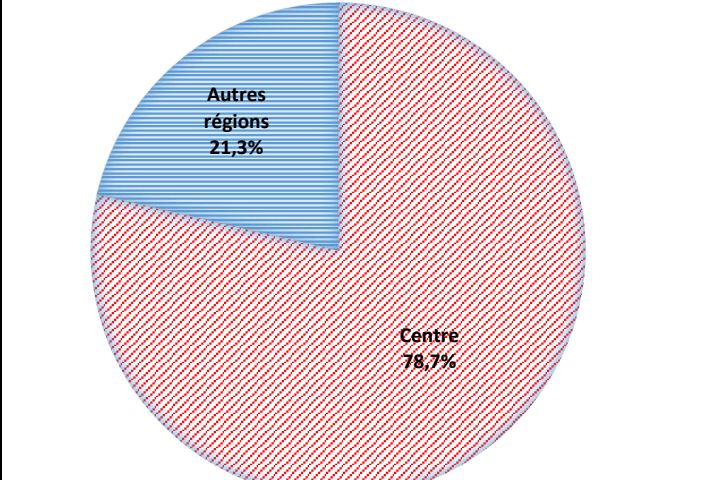
**Graphique 2:** Evolution des effectifs des agents du MFPTPS par sexe



**Graphique 3:** Répartition des agents du MFPTPS au 31 décembre 2023 par emploi



**Graphique 4:** Répartition des agents du MFPTPS au 31 décembre 2023 par région



## 1.2. Budget

### Points saillants

- Augmentation significative du budget global de 13,1% en 2023
- Un taux d'exécution budgétaire remarquable de 99,2% en 2023
- Une faible proportion de crédits budgétaires alloués aux investissements (3,5%)

### Commentaires

En 2023, le budget du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale s'est élevé à 15,8 milliards de FCFA, en hausse par rapport aux 14,0 milliards enregistrés en 2022, soit une augmentation de 13,1%. Cette progression s'inscrit dans une tendance de long terme, avec une croissance de la dotation budgétaire de près de 26,8% entre 2019 et 2023, correspondant à un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 6,1%.

La répartition des dotations par nature de dépenses durant cette période montre une allocation spécifique des ressources. Les transferts courants ont représenté 37,3% du budget, tandis que les dépenses de fonctionnement, les dépenses de personnel et les investissements ont respectivement constitué 35,7%, 23,4% et 3,5%.

Le taux d'exécution du budget a connu des fluctuations au cours des cinq (05) dernières années. En 2019, il était de 92,0%, avant de monter à 93,4% en 2020. En 2021, ce taux a atteint un sommet de 99,58%, indiquant une utilisation optimale des ressources. Cependant, il a chuté à 95,58% en 2022, avant de remonter à 99,18% en 2023.

Cette analyse met en lumière une croissance continue du budget alloué au MFPTPS, avec des variations significatives dans le taux d'exécution. Après une amélioration notable en 2021, une légère baisse a été observée en 2022, suivie d'un retour à des niveaux presque optimaux en 2023, reflétant les efforts du ministère pour optimiser l'utilisation des ressources budgétaires.

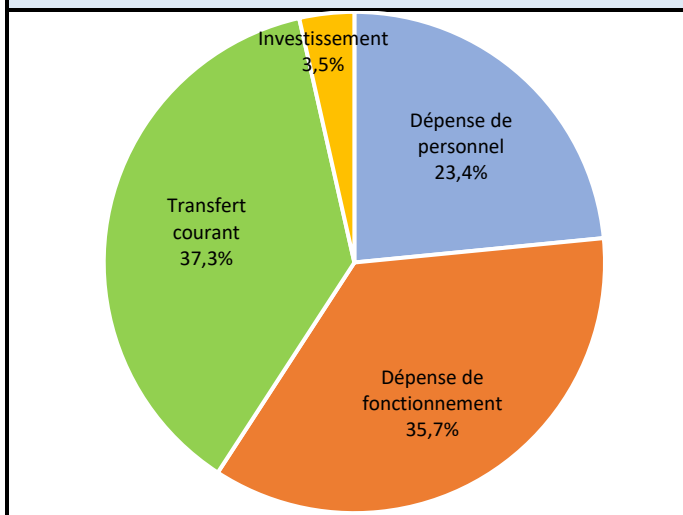
**Taux d'exécution budgétaire** : Rapport entre l'exécution budgétaire et la dotation budgétaire

**Source de données** : Direction de la gestion des finances (DGF)/MFPTPS

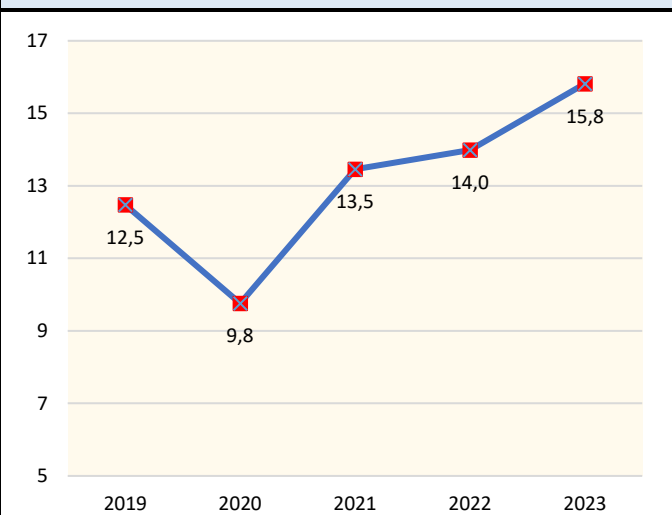
**Tableau 2:** Evolution du budget du MFPTPS (montant en milliards FCFA)

En 2023			Variation de 2023 par rapport à				TCAM (%)
Montant	Taux d'exécution (%)	Investissements (%)	2022		2019		
			Montant	%	Montant	%	
15,8	99,2	86,7	1,8	13,1	3,3	26,8	6,1

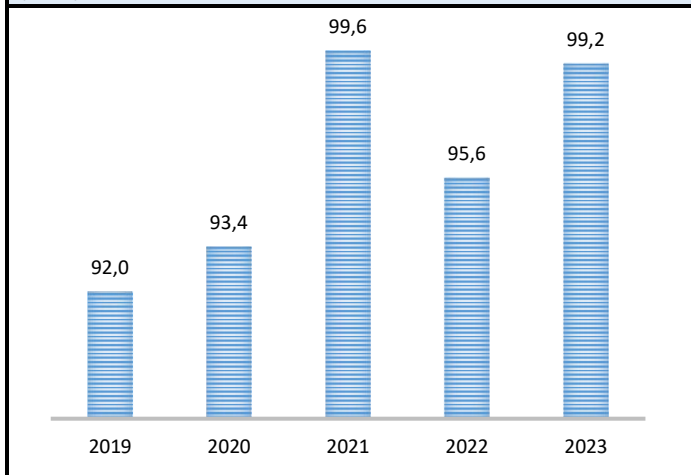
**Graphique 5:** Répartition du budget du MFPTPS au 31 décembre 2023 par nature de dépenses



**Graphique 6:** Evolution du budget du MFPTPS (en milliards de FCFA)



**Graphique 7:** Evolution du taux d'exécution du budget du MFPTPS (en %)





## 2. STATISTIQUES DE LA FONCTION PUBLIQUE

### 2.1. Effectif des agents de la fonction publique d'Etat

#### Points saillants

- Près d'un tiers de l'effectif total est composé de femmes
- Près de 36 % de l'effectif de la fonction publique d'Etat appartient à la catégorie A
- 61,9 % des agents de la fonction publique d'Etat ont au plus 40 ans

#### Commentaires

En 2023, l'effectif total des agents de la Fonction Publique d'État (FPE) s'élève à 232 163 agents. Comparé à l'année 2022, il a augmenté de 2 229 agents. Sur la période de 2019 à 2023, l'effectif des agents de la FPE est passé de 207 483 à 232 163 agents, soit une croissance annuelle moyenne de 6 170 agents par an.

Les agents sont répartis en différentes catégories et les proportions varient significativement. En effet, les agents des catégories A, B et C ont les plus fortes proportions avec respectivement 35,8%, 30,6% et 13,9%. La proportion la plus faible s'observe au niveau des agents de la catégorie IV (0,03%). Le taux élevé de l'effectif de la catégorie A par rapport aux autres catégories se justifie en grande partie par la mise en œuvre effective du reversement des agents de l'emploi d'instituteur certifiés (B1) dans l'emploi de Professeur certifié des écoles (A3) conformément au décret n°2020-0245/PRES/PM/MFPTPS/MINEFID portant statut particulier du métier éducation, formation et promotion de l'emploi du 30 mars 2020.

La répartition des agents de la fonction publique d'Etat par âge en 2023 révèle que 61,9% des agents ont au plus 40 ans. Les agents publics des tranches d'âge 31-35 ans et 36-40 ans sont les plus nombreux avec respectivement 24,8 % et 24,1 % de l'effectif total, tandis que ceux de la tranche 18-20 ans et 61 ans et plus sont les moins représentés avec moins de 1% de l'effectif total des agents de la FPE. Par ailleurs, l'âge moyen des agents publics a progressé de 37,5 ans en 2019 à 38,9 en 2023 soit une augmentation de 1,4 point. Cette variation est due au relèvement du niveau de recrutement pour certains emplois du MENAPLN et du MSHP.

S'agissant de la répartition par sexe, les femmes représentent 33,1% de l'effectif total contre 33,3% en 2022. Cependant, cette répartition diffère considérablement selon les

divers statuts au sein de l'administration publique. Dans le statut général, la part de femmes atteint 36,9%, tandis que dans certains statuts particuliers, elle est en deçà de 10 %. A titre illustratif, seulement 6,2% des agents du statut particulier de la police et 4,7 % des agents du statut particulier des douanes sont des femmes.

En fin 2023, les agents relevant du statut général étaient majoritaires (86,3%) dans la fonction publique d'Etat, suivi du statut de la police avec 8,8% des effectifs.

Au cours des cinq (05) dernières années, les effectifs des agents du statut de la police, du statut des eaux et forêts et du statut des Gardes de sécurité pénitentiaire (GSP) ont augmenté, principalement en raison des recrutements liés à la situation sécuritaire du pays.

En termes de répartition géographique, la région du Centre regroupe le plus grand nombre d'agents publics, soit 25,9% de l'effectif total de la FPE. Elle est suivie par les régions des Hauts-Bassins (10,0%), du Centre-Ouest (8,7%) et de la Boucle du Mouhoun (8,0%). Il est à noter que la proportion d'agents dans la région du Centre a diminué, passant de 33,1% en 2019 à 25,9% en 2023, en raison du redéploiement vers d'autres régions et de la déconcentration de l'administration publique.

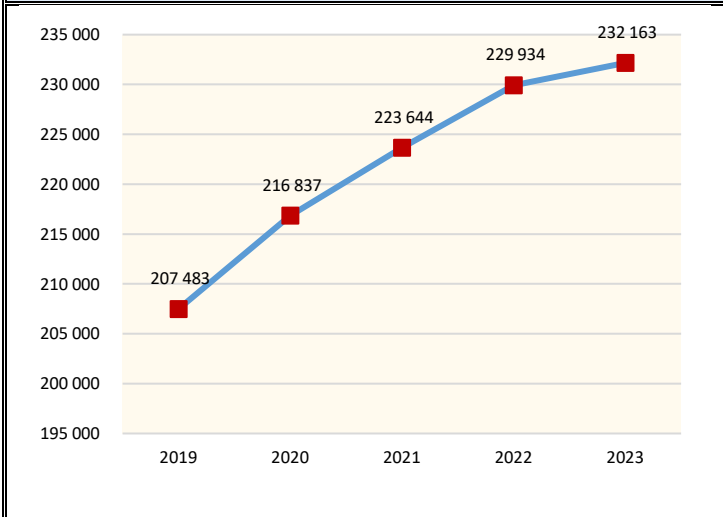
$$TCAM = \left[ \left( \frac{\text{Valeur finale}}{\text{Valeur initiale}} \right)^{\frac{1}{\text{Nombre d'années}}} - 1 \right] \times 100$$

**Source de données** : Direction des systèmes d'information (DSI)/MFPTPS

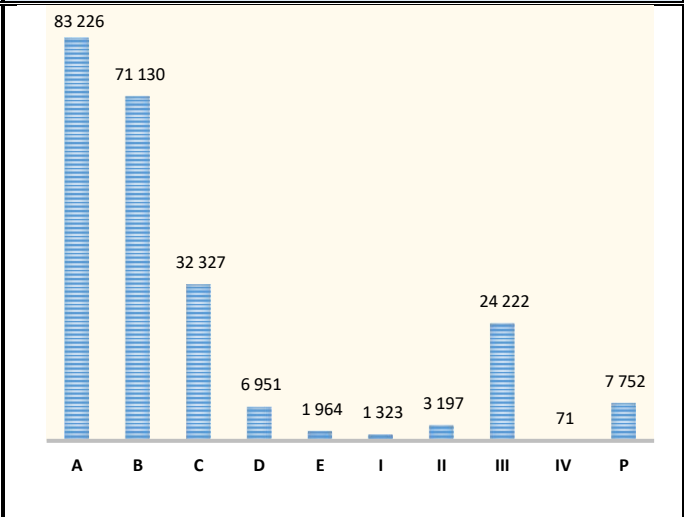
**Tableau 3:** Evolution des effectifs des agents de la fonction publique d'Etat

En 2023				Variation de 2023 par rapport à				TCAM (%)
Effectif	% Hommes	% statut général	% dans les Ministères	2022		2019		
				Nombre	%	Nombre	%	
232 163	66,9	86,3	99,3	2 229	1,0	24 680	11,9	3,0

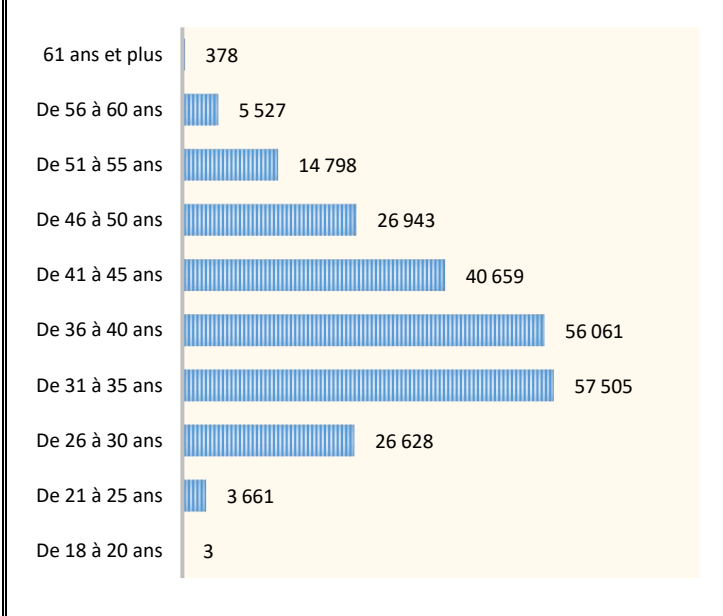
**Graphique 8:** Evolution des effectifs des agents publics d'Etat



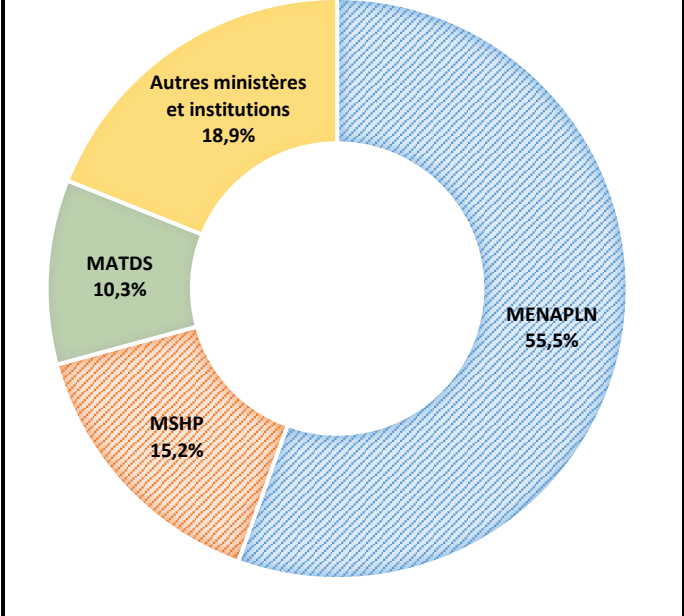
**Graphique 9:** Répartition des agents publics par catégorie en 2023



**Graphique 10:** Répartition des agents publics par tranche d'âge en 2023



**Graphique 11:** Répartition des agents publics par ministère en 2023



## 2.2. Dépenses de personnel de la fonction publique d'Etat

### Points saillants

- Baisse des dépenses de personnel depuis 2021
- Environ deux tiers des dépenses de personnel sont destinés aux catégories A et B

### Commentaires

Au 31 décembre 2023, les effectifs des agents de la fonction publique d'État payés à la solde sont estimés à 191 932, dont 31,3% sont des femmes. Les agents du statut général sont majoritaires, représentant 84,3% du total des effectifs. Par rapport aux données de 2022, l'effectif global a diminué de 0,3%, tout comme le taux de croissance moyen annuel qui a baissé de 0,2%.

Les dépenses de personnel pour 2023 sont estimées à 708,4 milliards de francs CFA, marquant une diminution de 0,9% par rapport à celles de 2022. Environ deux tiers des dépenses de personnel sont destinées aux catégories A et B (65,9%).

Une analyse basée sur les statuts montre que 81,0% des dépenses de personnel sont allouées aux agents relevant du statut général. En ce qui concerne les ministères et institutions, il apparaît que 81,0% des dépenses de personnel sont orientées vers les agents du MENAPLN (63,2%), du MATDS (13,2%) et du MEFP (4,6%)<sup>1</sup>.

Au cours de la période 2019-2023, les dépenses de personnel ont enregistré une croissance moyenne annuelle de 2,4%. Ainsi, elles sont passées de 645,4 milliards en 2019 à 708,4 milliards en 2023, soit une augmentation de 9,8%.

**Dépenses de personnel** : Rémunération due à l'agent par l'Etat dès lors qu'il existe un lien juridique entre les deux. Elle se décompose en plusieurs catégories : les rémunérations d'activité (salaires, soldes indiciaires, etc.), les cotisations et contributions sociales à la charge de l'Etat, les prestations sociales et allocations diverses, etc.

**NB** : Il est présenté dans cette partie les effectifs des agents de la fonction publique d'Etat au 31 décembre et leurs dépenses de personnel par année. Les temporaires de la fonction publique d'Etat et leurs dépenses de personnel ne sont donc pas pris en compte.

Le nombre des agents du volet administratif du SIGASPE est légèrement supérieur à celui du volet solde. Cela est dû au décalage du temps de traitement des dossiers au niveau des Directions des ressources humaines des ministères et institutions et leurs transmissions au ministère en charge des finances. Cela est également dû au fait que le volet administratif du SIGASPE prend en compte les agents dans toute leur position administrative tandis que le volet solde ne prend en compte que ceux qui émargent à la solde.

**Source de données** : Direction générale des services informatiques (DGSi)/MEFP

<sup>1</sup> La majeure partie des agents du MSHP sont en détachement dans les établissements publics de santé et donc leur dépense de personnel est exclue ici.

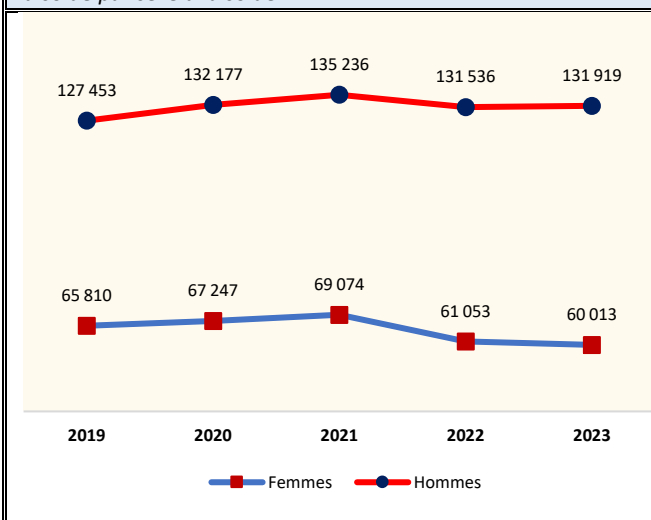
**Tableau 4:** Evolution des effectifs des agents de la fonction publique d'Etat à la solde

En 2023			Variation de 2023 par rapport à				TCAM (%)
Effectif	% Femmes	% statut général	2022		2019		
			Nombre	%	Nombre	%	
191 932	31,3	84,3	-657	-0,3	1 331	-0,7	-0,2

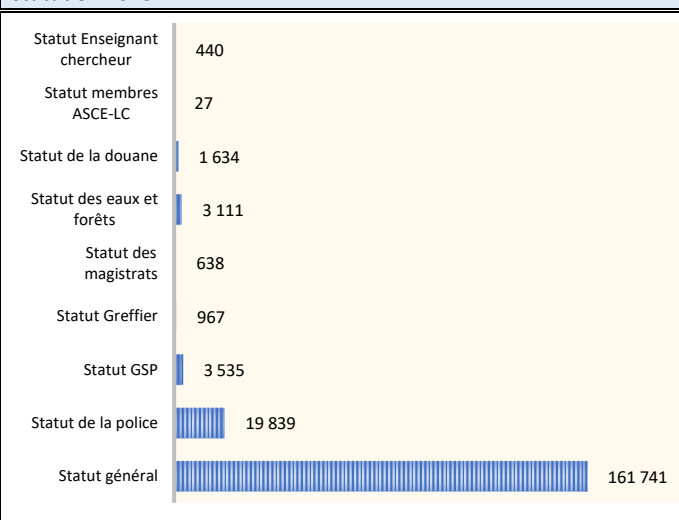
**Tableau 5:** Evolution des dépenses de personnel des agents de la fonction publique d'Etat

En 2023			Variation de 2023 par rapport à				TCAM (%)
Dépense (en milliards de FCFA)	% catégorie B	% statut général	2022		2019		
			Dépense (en milliards de FCFA)	%	Dépense (en milliards de FCFA)	%	
708,4	33,7	81,0	-6,5	-0,9	63	9,8	2,4

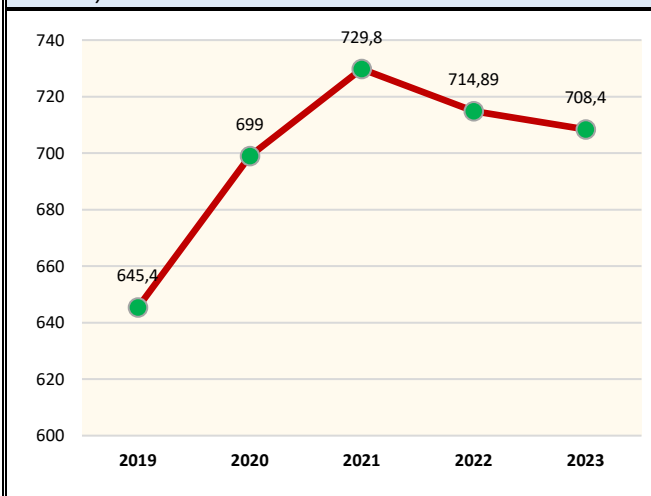
**Graphique 12:** Evolution des effectifs des agents publics d'Etat à la solde par sexe à la solde



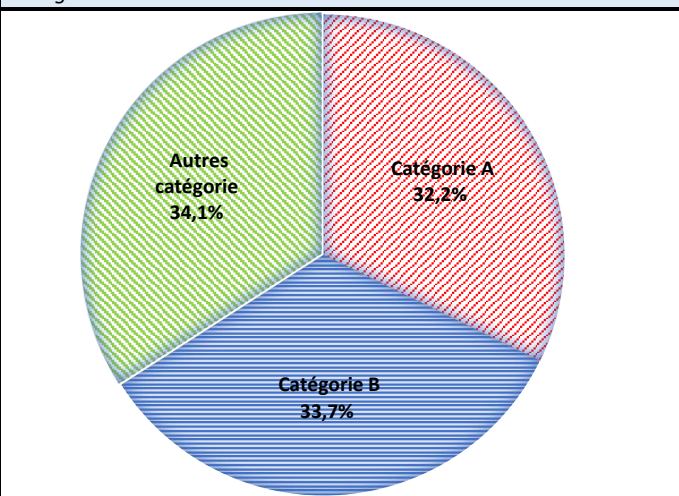
**Graphique 13:** Répartition des agents publics d'Etat à la solde par statut en 2023



**Graphique 14:** Evolution des dépenses de personnel (en milliards de FCFA)



**Graphique 15:** Répartition des dépenses de personnel par catégorie en 2023



## 2.3. Recrutements

### 2.3.1. *Concours directs suivis de formation*

#### Points saillants

- Evolution positive moyenne du nombre de concours directs suivis de formation de 25,1 % par an
- Sur la totalité des concours directs lancés, 57,9% sont des concours de catégorie supérieure
- 48,4% des candidats ont le BEPC comme diplôme le plus élevé

#### Commentaires

Au titre de l'année 2023, il ressort que le total des concours directs suivis de formation lancés est de 233. La répartition du nombre de concours selon les catégories montre que ceux de la catégorie supérieure (A, I et P) sont majoritaires avec 57,9%, suivi des concours de catégorie moyenne (B et II) avec 26,2% et enfin les concours de catégorie inférieure (C, III, D et E) avec 15,9%. En 2023, le nombre de concours directs suivis de formation a connu une hausse de 68,8% par rapport à l'année 2022. Sur la période de 2019 à 2023, il est observé que le nombre de concours directs suivis de formation augmente en moyenne de 25,1% chaque année.

Le nombre de candidatures est passé de 2 137 232 en 2022 à 2 073 265 en 2023 soit une baisse de 3,0%. Une répartition des candidatures par ministère fait ressortir que le ministère en charge de la santé et celui en charge de l'économie viennent en tête avec environ 43,8% des candidatures. De 2018 à 2022, le nombre de candidatures a connu une hausse moyenne annuelle de 13,6%.

En ce qui concerne les candidats, ils sont au nombre de 428 548 en 2023 avec 45,5% de femmes. Comparativement à l'année 2022, le nombre de candidats a connu une hausse de 3,6%. Il est constaté aussi que sur la période de 2019 à 2023, le nombre de candidats a évolué positivement avec une moyenne annuelle de 9,8%. La répartition des candidats selon le diplôme le plus élevé montre que ceux ayant le BEPC sont majoritaires avec 48,4% suivi de ceux ayant le BAC avec 42,1%. Les candidats ayant le niveau MASTER sont les moins nombreux avec 0,2%.

Le total du nombre de postes à pourvoir en 2023 est de 8 453 contre 6 173 en 2022 soit une hausse de 36,9%. La répartition par ministère en 2023 fait ressortir que celui en charge de la santé est en tête avec 26,9% suivi de l'éducation avec 24,7% et de l'environnement et l'eau avec 23,7% des postes à pourvoir. Sur la période de 2019 à 2023, le nombre de postes à pourvoir a connu une hausse de 21,7% en moyenne chaque année.

En ce qui concerne le nombre de postes pourvus en 2023, il est de 7 835 postes contre 5 876 en 2022, soit une hausse de 33,3%. La répartition par ministère place également celui en charge de la santé en tête avec 25,7% des postes pourvus suivi de l'éducation nationale avec 25,3% et de l'environnement et l'eau avec 24,9%. Entre 2019 et 2023, le nombre de postes pourvus a connu une hausse moyenne annuelle de 21,4%.

Il est constaté que durant la période de 2019 à 2023, l'écart entre le nombre de postes à pourvoir et ceux pourvus est significatif. En effet, l'écart le plus élevé est de 618 en 2023 et le plus faible est de 161 en 2020 avec une tendance baissière de 26,3% sur la période. Après les données décrites ci-dessus, il est constaté que plus le nombre de postes à pourvoir est élevé plus les candidats multiplient leur chance en déposant plusieurs dossiers. Donc, Il existe un effet d'entraînement entre les variables « nombre de postes à pourvoir » et « nombre de candidature »

**Concours direct suivi de formation** : Mode de recrutement qui permet à la fonction publique de pourvoir des postes selon ses besoins par un test à la suite duquel les admis sont formés dans une école de formation professionnelle avant leur affectation.

**Candidature** : Dossier complet reçu par le jury de réception. Tout citoyen ou tout individu remplissant les conditions prévues par les textes peut prendre part à plusieurs concours.

**Candidat** : Individu inscrit à un ou plusieurs concours de la fonction publique. C'est l'individu statistique dont l'ensemble constitue la population statistique.

**Postes pourvus** : Candidats admis sur la liste principale à l'issue des concours.

**Postes à pourvoir** : Places mises en compétition par la fonction publique.

**Source de données** : Agence générale de recrutement de l'Etat (AGRE).

**Tableau 6:** Nombre de concours directs suivi de formation

En 2023		Variation de 2023 par rapport à				TCAM (%)
Effectif	% Cadres supérieurs	2022		2019		
		Nombre	En %	Nombre	En %	
233	57,9	95	68,8	138	145,3	25,1

**Tableau 7:** Nombre de postes à pourvoir

En 2023		Variation de 2023 par rapport à				TCAM (%)
Effectif	% Cadres supérieurs	2022		2019		
		Nombre	En %	Nombre	En %	
8 453	49,4	2 280	36,9	4 599	119,3	21,7

**Tableau 8:** Evolution du nombre de candidats

En 2023			Variation de 2023 par rapport à				TCAM (%)
Effectif	% Hommes	% de niveau BEPC	2022		2019		
			Nombre	En %	Nombre	En %	
428 548	54,5	48,4	14 978	3,6	133 840	45,4	9,8

**Tableau 9:** Evolution du ratio nombre de candidats pour un poste

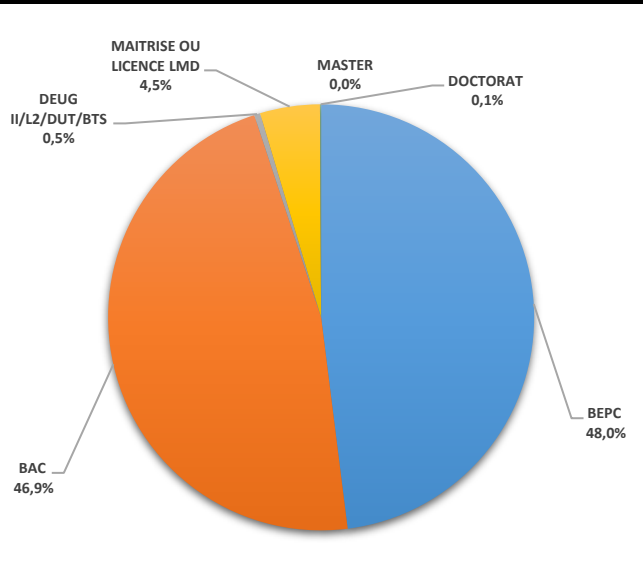
Année	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de candidats pour un poste	76	64	67	67	51

**Tableau 10:** Ecart entre le nombre de postes à pourvoir et ceux pourvus

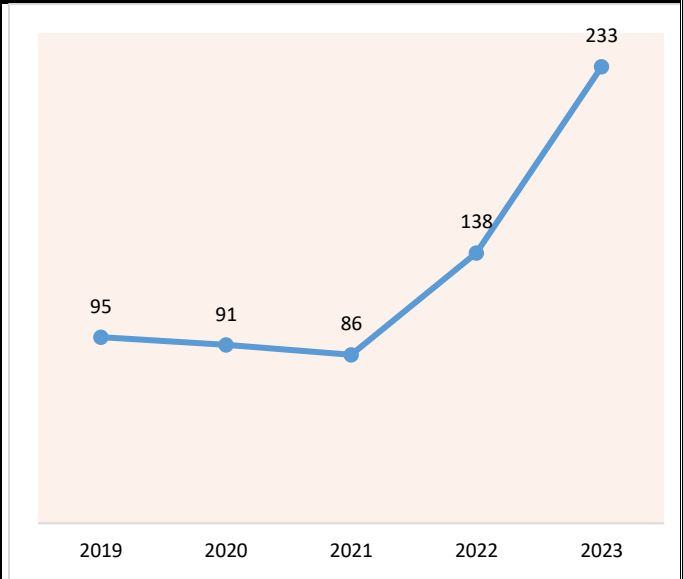
Année	2019	2020	2021	2022	2023	TCAM (%)
Postes à pourvoir	3 854	4 732	4 702	6 173	8 453	
Postes pourvus	3 611	4 571	4 306	5 876	7 835	
Ecart entre le nombre de postes à pourvoir et pourvus	243	161	396	297	618	26,3



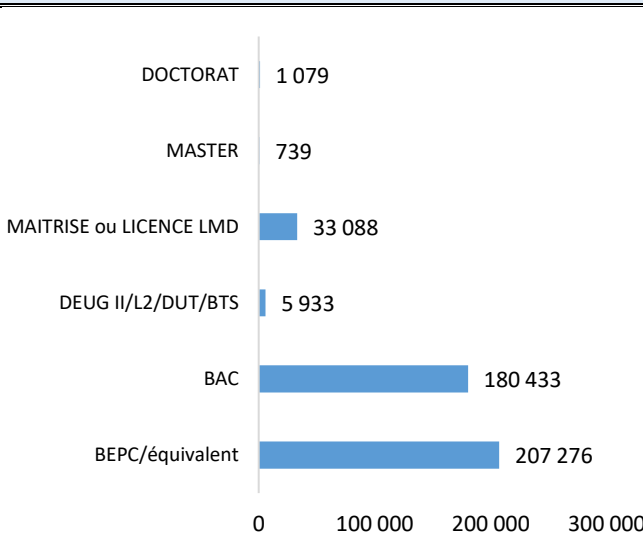
**Graphique 16: Pourcentage des candidatures par diplôme utilisé**



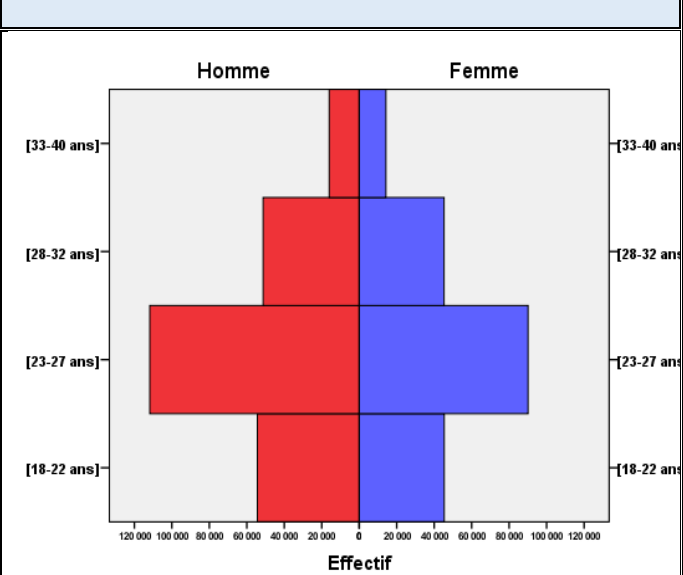
**Graphique 17: Evolution du nombre de concours directs avec formation**



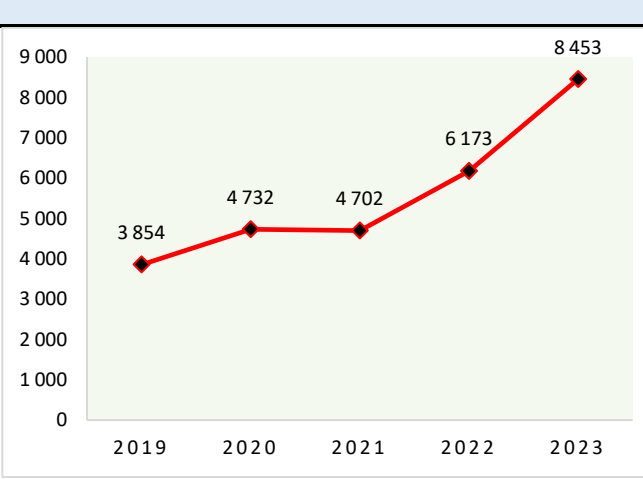
**Graphique 18: Répartition des candidats par le diplôme le plus élevé**



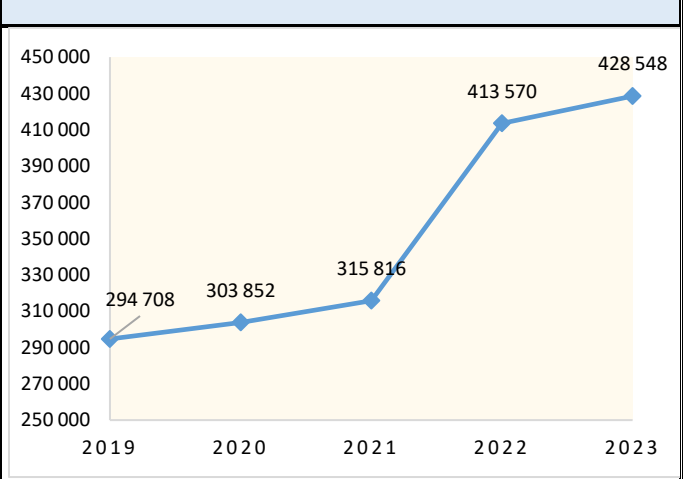
**Graphique 19: Pyramide des âges des candidats**



**Graphique 20: Evolution du nombre de postes à pourvoir**



**Graphique 21: Evolution du nombre de candidats**



## **2.3.2. Concours/Examens professionnels**

### **Points saillants**

- 179 concours/examens professionnels lancés en 2023
- 22,3% des candidats ont déposé au moins deux (02) dossiers
- 69,8% de ces concours concernent le recrutement de cadres supérieurs

### **Commentaires**

En 2023, le nombre de concours/examens professionnels lancé était de 179 tandis que en 2022, il était au nombre de 172 soit une hausse de 4,1%. La place accordée aux cadres supérieurs dans le recrutement est importante, soit 69,8% du total. Sur la période de 2019 à 2023, le nombre de concours/examens professionnels augmente en moyenne de 9,2% chaque année.

Le nombre de candidatures aux concours et examens professionnels en 2023 est de 43 346 dont 71,2% d'hommes. Comparativement à l'année 2022, il est constaté une baisse des candidatures de 49,1%. Cette baisse s'explique par le fait qu'en 2022, six (06) examens professionnels à effectif élevé ont été lancés, alors qu'en 2023, ce ne sont que trois (03) examens professionnels qui ont été lancés dans le but de prendre en compte l'effectif restant. De façon globale, sur les cinq (05) dernières années, le nombre de candidature augmente chaque année en moyenne de 19,0%. La répartition des candidatures selon les ministères montre que le ministère en charge de l'éducation nationale vient en tête avec 27,5%, suivi par les ministères en charge de l'économie et de la santé avec respectivement 18,1% et 17,4%.

Le nombre de candidats aux concours et examens professionnels en 2023 est de 28 654 dont 29,7% de femmes. L'opérationnalisation des passerelles ont permis à 22,3% des candidats de postuler à au moins deux (02) concours et examens professionnelles afin de multiplier leur chance.

En ce qui concerne le nombre de postes à pourvoir, il est de 5 754 en 2023. On note une hausse de 8,1% par rapport à 2022 et une augmentation moyenne de 15,9% par an sur la période de 2019 à 2023. Le ministère en charge de la santé occupe la première place avec 57,2% des postes à pourvoir suivi de loin par le ministère en charge de l'éducation nationale avec 22,7%. Quant au nombre de postes pourvus, il est de 7 189 en 2023. Il est constaté que le total de postes pourvus est supérieur au total des postes à pourvoir, cela s'explique par l'application du statut de la fonction

publique hospitalière avec pour corollaire la régularisation des catégories, ce qui a occasionné le recours aux examens professionnels. De 2019 à 2023, le nombre de postes pourvus a augmenté en moyenne par an de 31,5% et la répartition selon les ministères montre que le ministère en charge de la santé occupe la première place avec 68,7% suivi par celui en charge de l'éducation nationale avec 16,4%.

**Concours professionnel** : Mode de recrutement d'agents en activité remplissant les conditions requises pour être reclassés dans la catégorie supérieure à celle occupée à la suite d'un test et d'une formation professionnelle. Cette sélection répond à un nombre de postes à pourvoir répondant aux besoins de l'administration.

**Examen de reclassement** : Mode de recrutement d'agents en activité remplissant les conditions requises pour être reclassés dans la catégorie supérieure à celle occupée à la suite d'un test. Le plus souvent le nombre de postes à pourvoir n'est pas limité, tous les candidats ayant la moyenne sont reclassés dans la catégorie supérieure à leur position initiale dès leur admission définitive.

**Candidature** : Dossier complet reçu par le jury de réception. Tout citoyen ou tout individu remplissant les conditions prévues par les textes peut prendre part à plusieurs concours.

**Candidat** : Individu inscrit à un ou plusieurs concours de la fonction publique. C'est l'individu statistique dont l'ensemble constitue la population statistique.

**Postes pourvus** : Candidats admis sur la liste principale à l'issue des concours.

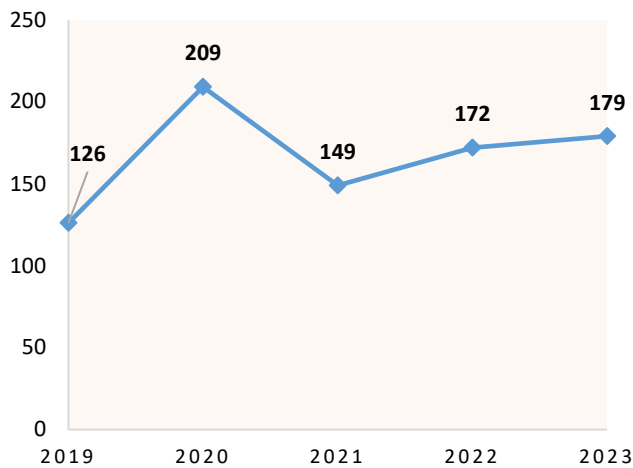
**Postes à pourvoir** : Places mises en compétition par la fonction publique.

**Source de données** : Agence générale de recrutement de l'Etat (AGRE).

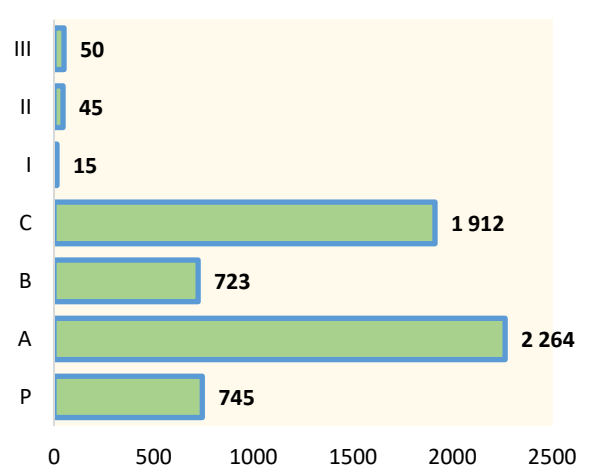
**Tableau 11:** Evolution du nombre de concours professionnels

En 2023		Variation de 2023 par rapport à				TCAM (%)
		2022		2019		
Effectif	% cadres supérieurs	Nombre	En %	Nombre	En %	
179	69,8	7	4,1	53	42,1	9,2

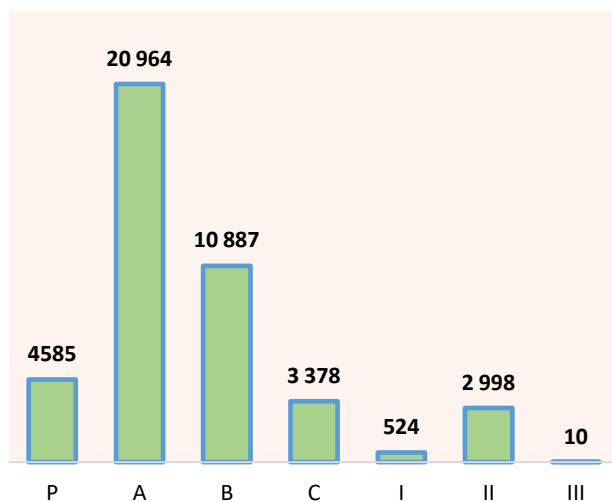
**Graphique 22:** Evolution du nombre de concours professionnels



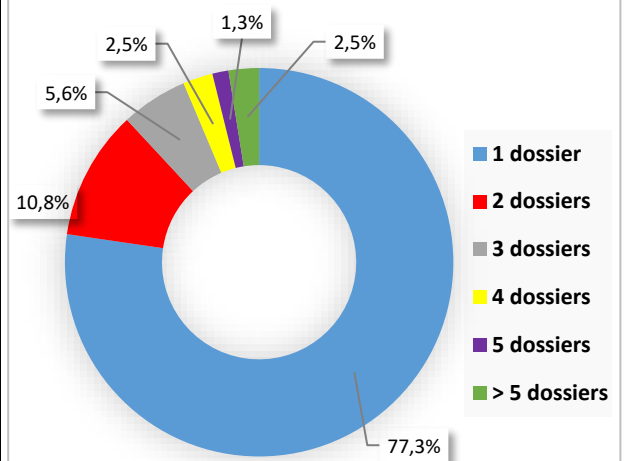
**Graphique 23:** Nombre de postes à pourvoir par catégorie



**Graphique 24:** Répartition des candidatures par catégorie



**Graphique 25:** Répartition des candidats par nombre de dossiers



### **2.3.3. Nombre d'agents intégrés dans la fonction publique d'Etat**

#### **Points saillants**

- 83,3% des agents intégrés en 2023 sont des hommes
- Un tiers des agents intégrés sont des cadres supérieurs
- La moitié des agents intégrés en 2023 sont du MENAPLN

#### **Commentaires :**

En 2023, un total de 4 258 agents a été intégré dans la fonction publique d'Etat, avec une nette prédominance masculine parmi les nouveaux agents (83,3 % des agents intégrés).

La moitié des agents intégrés, soit 55,5 %, ont été recrutés pour le compte du Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales. Le Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité suit avec 17,7 % des intégrés et le Ministère de la justice et des droits humains (MJDH) en représente 10,5 %.

En analysant la répartition par statut, on constate que la majorité des agents intégrés relèvent du statut général avec un total de 2 948 agents. Les statuts de la police et des GSP suivent avec respectivement 749 agents et 348 agents. Les autres statuts se partagent un effectif de 219 agents.

En termes de répartition selon la catégorie, les cadres supérieurs regroupent le plus grand nombre d'agents publics intégrés, soit 37,8% de l'effectif total. Elle est suivie par la catégorie des cadres moyens (31,1%) et des agents d'exécution (30,8%)

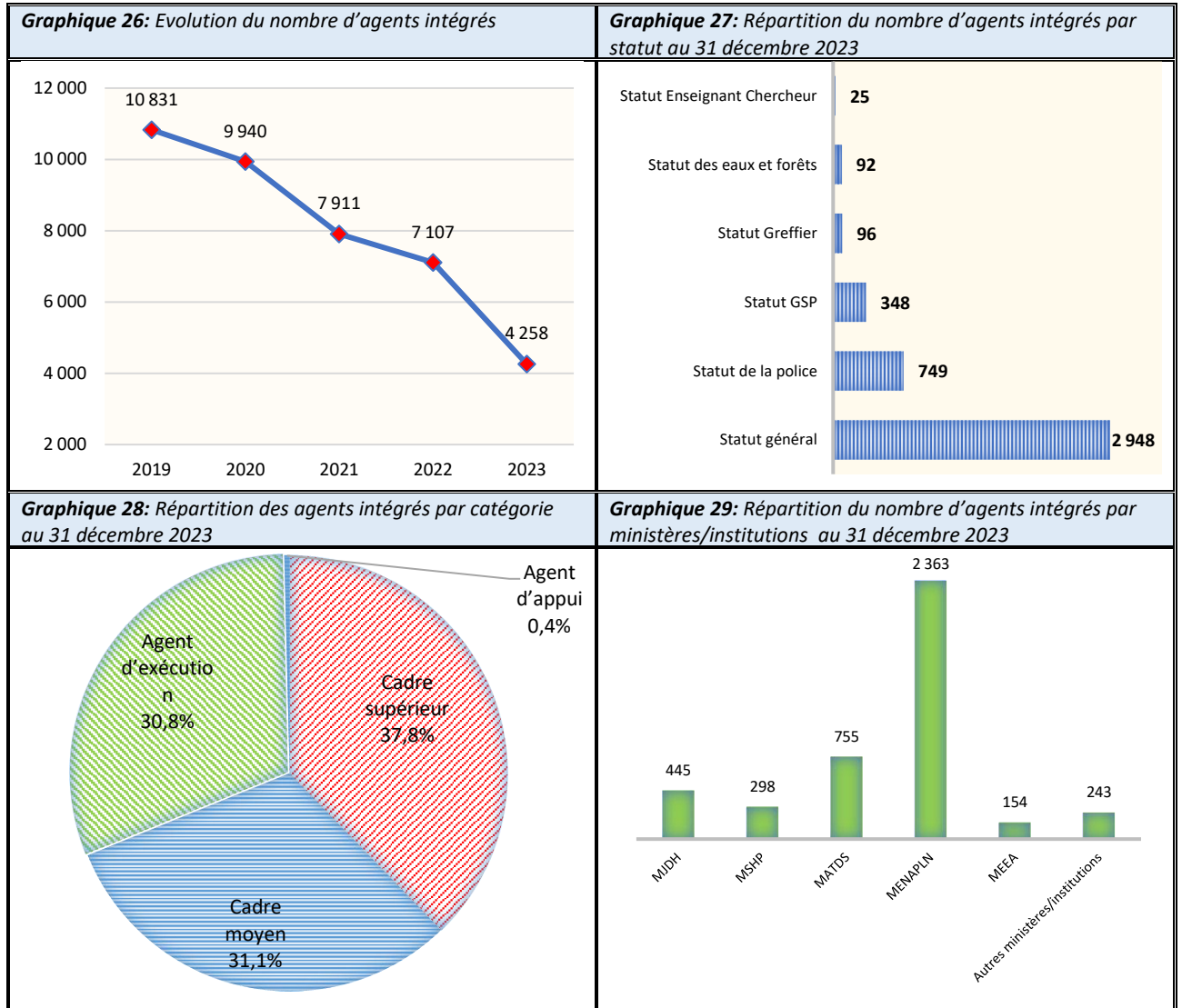
Comparé à 2022, le nombre d'agents intégrés a diminué de 40,1 %, passant de 7 107 à 4 258 agents. Sur la période de 2019 à 2023, le nombre d'agents intégrés dans la fonction publique d'État a enregistré une baisse moyenne annuelle de 20,8 %. Cette tendance indique une réduction significative et continue des recrutements au sein de la fonction publique d'État.

**Intégration** : Acte administratif d'incorporation d'un travailleur dans le corps des fonctionnaires.

**Source de données** : Direction des systèmes d'information (DSI)/MFPTPS

**Tableau 12:** Nombre d'agents intégrés dans la fonction publique d'Etat

En 2023			Variation de 2022 par rapport à				TCAM (%)
			2022		2019		
Effectif	% hommes	% cadres supérieurs	Nombre	En %	Nombre	En %	
4 258	83,3	37,8	-2 849	-40,1	-6 573	-60,7	-20,8



## **2.4. Formation professionnelle**

### **2.4.1. Elèves en formation**

#### **Points saillants**

- Deux tiers des inscrits en 2022/2023 sont des hommes
- La moitié des inscrits en 2022/2023 se forment pour des emplois de cadres supérieurs
- Neuf (09) auditeurs libres sur dix (10) inscrits en 2022/2023 sont des nationaux

#### **Commentaires**

Pour l'année académique 2022/2023, les Etablissements de formation professionnelle de l'État (EFPE) comptaient 29 945 élèves, dont 66,3 % d'hommes. Comparativement à l'année académique 2021/2022, cet effectif est en hausse de 21,4 %.

Durant cette même période, 21 672 inscrits provenaient des concours, dont 66,4 % des concours directs. Les femmes représentent 19,3 % des inscrits aux concours directs, contre 28,0 % au niveau des concours professionnels.

Parmi les auditeurs libres (inscrits sur titre) en 2022/2023, près de neuf (09) sur dix (10) sont des nationaux, avec une majorité de femmes (63,9 %) aussi bien chez les nationaux que chez les non-nationaux.

En comparaison avec l'année académique 2018/2019, l'effectif total des inscrits a diminué de 15,1 %. Entre 2019 et 2023, le nombre d'inscrits a connu une diminution annuelle moyenne de 4,0 %.

La répartition par catégorie montre que 52,7 % des inscrits dans ces établissements sont destinés à des emplois de cadres supérieurs.

Pour les années académiques 2021/2022 et 2022/2023, en ce qui concerne le type d'inscription, les effectifs des auditeurs libres nationaux ont diminué de 13,9 % chez les femmes et de 45,2 % chez les hommes. En revanche, chez les non-nationaux, les effectifs des femmes ont légèrement augmenté (12 élèves).

L'analyse des effectifs des inscrits provenant des concours directs et des concours professionnels révèle que, quel que soit le sexe des apprenants, les effectifs ont augmenté de 566 élèves chez les femmes et de 471 élèves chez les hommes.

**Personne inscrite dans une école de formation** : Toute personne inscrite dans une école de formation professionnelle publique en début d'année académique.

**Auditeur libre** : Elève de nationalité burkinabè ou étrangère non issu d'un concours

**Nationaux** : Elèves de nationalité burkinabè

**Non nationaux** : Elèves de nationalité étrangère

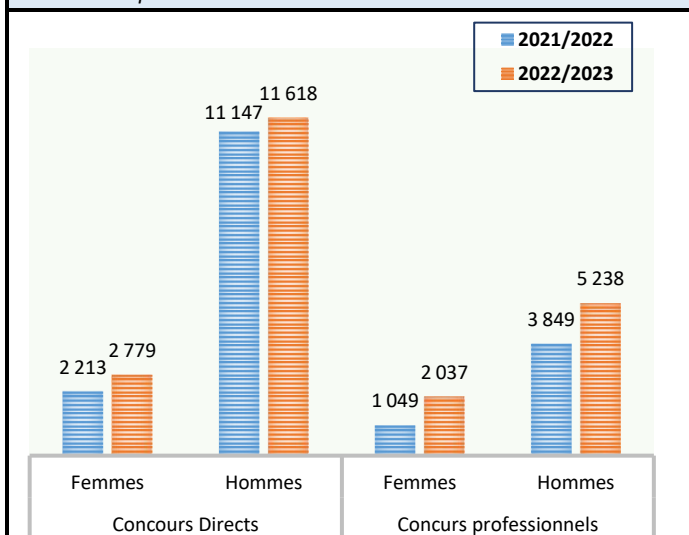
**Source de données** : Etablissements de formation professionnelle de l'État (EFPE)



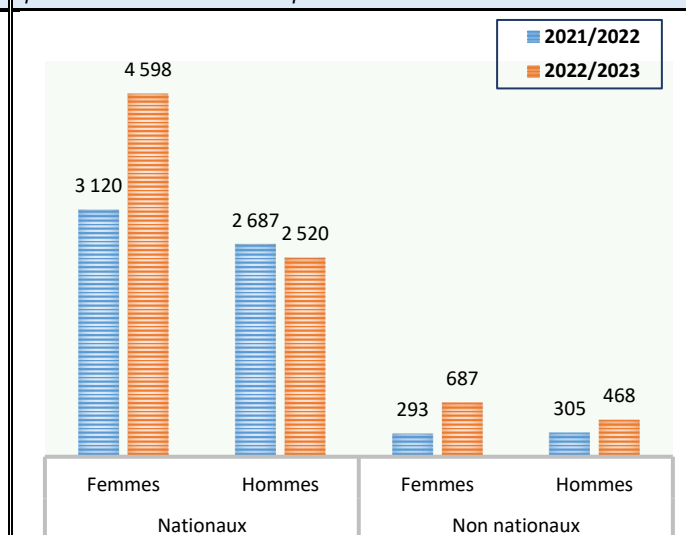
**Tableau 13:** Nombre de personnes en formation professionnelle

En 2022/2023			Variation de 2022/2023 par rapport à				TCAM (%)
			2021/2022		2018/2019		
Effectif	% femmes	% cadres supérieurs	Nombre	En %	Nombre	En %	
29 945	33,7%	52,7%	5 282	21,4	-5 308	-15,1	-4,0%

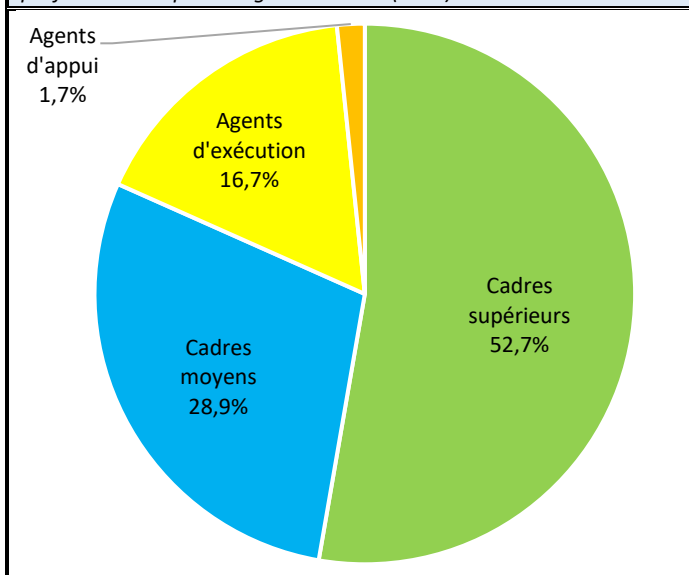
**Graphique 30:** Evolution des effectifs des inscrits dans les EFPE par concours et par sexe



**Graphique 31:** Evolution des auditeurs libres inscrits dans les EFPE par statut de nationalité et par sexe



**Graphique 32:** Répartition des personnes en formation professionnelle par catégorie en 2022 (en %)



## 2.4.2. Elèves diplômés

### Points saillants

- Un tiers des diplômés pour l'année académique 2022/2023 sont des femmes
- Deux tiers des diplômés en 2022/2023 proviennent des concours directs
- Neuf (09) auditeurs libres diplômés sur dix (10) sont de nationalité Burkinabè

### Commentaires

Le nombre de diplômés des établissements de formation professionnelle de l'Etat en 2022/2023 s'élève à 11 601, dont 32,7% sont des femmes et 46,3% sont des cadres supérieurs. Ce chiffre représente une augmentation de 19,3% par rapport à l'année académique 2021/2022. Toutefois, entre 2019 et 2023, il y a eu une diminution de 33,0% du nombre de diplômés, avec une baisse moyenne annuelle de 8,9%.

Les cadres supérieurs constituent le groupe le plus important parmi les diplômés, soit 46,3% de l'ensemble. Ils sont suivis par les cadres moyens, qui composent 35,2% des diplômés. La catégorie des agents d'appui est la moins représentée, avec seulement 0,2% des diplômés.

Au cours de l'année académique 2022/2023, 8 056 diplômés provenaient des concours, dont près de 65,1% issus des concours directs. Les hommes représentent 77,4% des diplômés issus des concours professionnels contre 82,9% au niveau des concours directs.

Le nombre d'auditeurs libres diplômés a augmenté de 47,3% par rapport à l'année académique 2021/2022. La majorité de ces auditeurs libres diplômés sont des nationaux, représentant 88,5% de l'effectif total. Les femmes sont majoritaires parmi les diplômés, tant au niveau des nationaux que des non-nationaux, constituant plus de la moitié des effectifs.

**Diplômés d'une école de formation** : Elèves ayant suivi avec succès l'ensemble de la formation dispensée par une école de formation et sanctionnée par un diplôme

**Auditeur libre** : Elève de nationalité burkinabè ou étrangère non issu d'un concours

**Nationaux** : Elèves de nationalité burkinabè

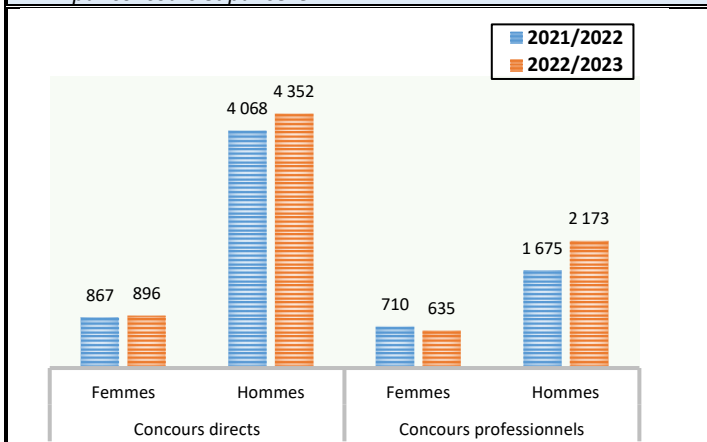
**Non nationaux** : Elèves de nationalité étrangère

**Source de données** : Etablissements de formation professionnelle de l'État (EFPE)

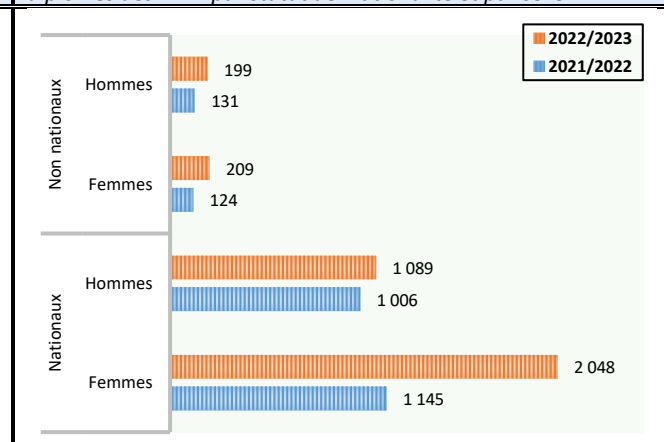
**Tableau 14:** Nombre de diplômés des EFPE

En 2022/2023			Variation de 2022/2023 par rapport à				TCAM (%)
			2021/2022		2018/2019		
Effectif	% femmes	% cadres supérieurs	Nombre	En %	Nombre	En %	
11 601	32,7	46,3	1 875	19,3	-5 709	-33,0	-8,9

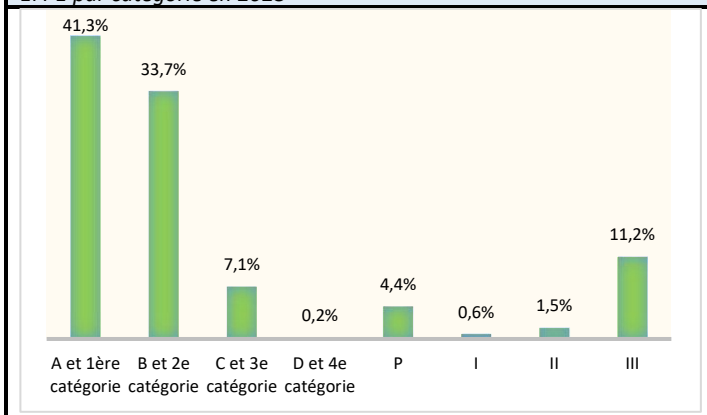
**Graphique 33:** Evolution du nombre de nationaux diplômées dans les EFPE par concours et par sexe



**Graphique 34:** Evolution des effectifs des auditeurs libres diplômés des EFPE par statut de nationalité et par sexe



**Graphique 35:** Répartition du nombre de personnes diplômés des EFPE par catégorie en 2023



## 2.5. Départ à la retraite

### Point saillant

- Plus de deux tiers des départs à la retraite enregistrés sont des hommes
- Près de neuf (09) départs à la retraite sur dix (10) sont du statut général

### Commentaires

Au 31 décembre 2023, la fonction publique d'Etat a enregistré 1 832 départs à la retraite, dont 70,4% d'hommes. Ce chiffre est presque identique à celui de 2022, où l'on comptait 1 838 départs, indiquant une légère baisse de 0,3%. La stabilité de ces chiffres révèle que le nombre d'agents atteignant l'âge de la retraite reste constant d'une année à l'autre.

La majorité des départs à la retraite provient des agents relevant du statut général, qui représentent 88,5% des départs. Cette catégorie inclut une grande variété de postes et illustre la prédominance de ce statut au sein de la fonction publique. La police nationale, bien que moins représentée, constitue 6,0% des départs.

Sur la période 2019-2023, le nombre de départs à la retraite a connu une augmentation moyenne annuelle de 6,4%. Cette croissance soutenue pourrait être attribuée à plusieurs facteurs, tels que le vieillissement de la population des agents.

En examinant la répartition des départs par catégorie professionnelle, il ressort que les cadres moyens sont les plus nombreux, représentant 38,5% des départs. Cela pourrait s'expliquer par le fait que cette catégorie regroupe une part importante de la pyramide des âges dans la fonction publique, atteignant l'âge de la retraite en même temps. À l'opposé, les agents d'exécution, avec 224 départs, soit 12,2% des effectifs, constituent la catégorie la moins représentée.

**Retraite** : Situation d'un agent après qu'il ait atteint l'âge minimum lui permettant de quitter son activité professionnelle et de continuer à toucher un revenu appelé pension.

#### **Fixation des limites d'âge pour l'admission à la retraite**

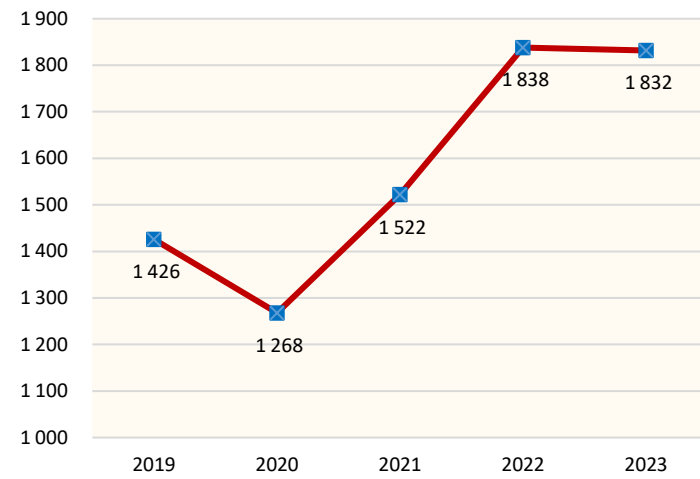
Catégorie	Limites d'âge
P	63 ou 65 ans
A et assimilée	60 ans
B, C et assimilée	58 ans
D, E et assimilée	55 ans

**Source de données** : Etablissements de formation professionnelle de l'État (EFPE)

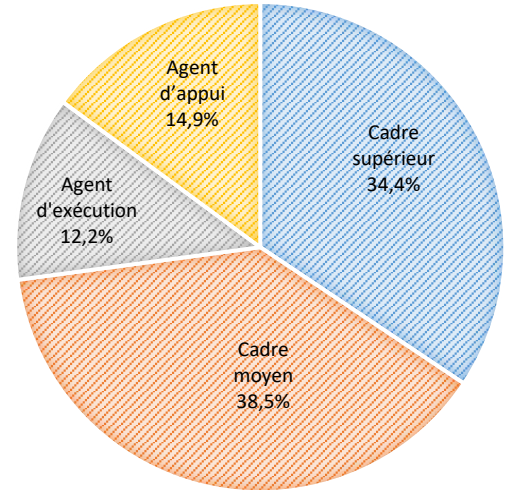
**Tableau 15:** Effectif des départs à la retraite

En 2023		Variation de 2023 par rapport à				TCAM (%)
		2022		2019		
Effectif	% Hommes	Nombre	En %	Nombre	En %	
1 832	70,4	6	-0,3	406	28,5	6,4

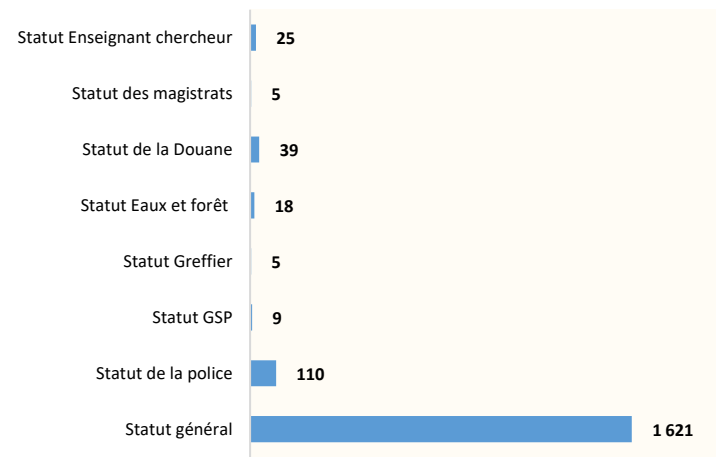
**Graphique 36:** Evolution des départs à la retraite



**Graphique 37:** Répartition des départs à la retraite par catégorie en 2023



**Graphique 38:** Répartition des départs à la retraite par statut en 2023



### 3. STATISTIQUES DU TRAVAIL

#### 3.1. Contrôle d'établissements

##### Points saillants

- Baisse du nombre d'établissements contrôlés en 2023
- Plus de la moitié des établissements contrôlés en 2023 concerne les branches B6 et B9

##### Commentaires

En 2023, les services d'inspection du travail ont contrôlé 1 825 établissements. Cet effectif a connu des baisses respectives de 4,9% et 2,3% comparativement à 2022 et 2019. Sur la période 2019-2023, le nombre d'établissements contrôlés a connu une baisse annuelle moyenne de 0,6%.

Sur les 1 825 établissements contrôlés, 70,2% sont issues des branches B6 (commerce de gros et de détail, des restaurants et hôtels) et B9 (les services fournis à la collectivité, les services sociaux et les services personnels) et représentent respectivement 37,2 % et 33 %. Sur la période 2019-2023, les branches B6 et B9 représentent toujours plus de la moitié des établissements contrôlés. Cela s'explique par la prédominance de ces établissements dans le tissu économique.

En 2023, parmi les treize (13) Directions régionales du travail et de la protection sociale (DRTPS), celles du Centre et des Hauts-Bassins totalisent 47,3% des établissements contrôlés. En effet, la majorité des établissements sont implantés dans ces deux (02) grandes régions. Sur l'ensemble des DRTPS, huit (08) ont vu l'effectif des établissements contrôlés en baisse. Les plus fortes baisses ont été enregistrées par les régions de l'Est (57%), suivi du Plateau Central (42,3%), et du Centre-Est (23,4%).

**Établissement contrôlé** : Etablissement ayant été visité par les services d'inspection du travail et de la protection sociale.

**Branches d'activités :**

- Branche 1 (B1) : Agriculture, chasse, sylviculture et pêche
- Branche 2 (B2) : Industries extractives
- Branche 3 (B3) : Industries manufacturières
- Branche 4 (B4) : Electricité, gaz et eau
- Branche 5 (B5) : Bâtiment et travaux publics
- Branche 6 (B6) : Commerce de gros et de détail, restaurants et hôtels
- Branche 7 (B7) : Transports, entrepôts et communications
- Branche 8 (B8) : Banque, assurances, affaires immobilières et services fournis aux entreprises
- Branche 9 (B9) : Services fournis à la collectivité, services sociaux et services personnels
- Branche 10 (B10) : Activités mal désignées

**Source de données** : Directions régionales du travail et de la protection sociale (DRTPS)

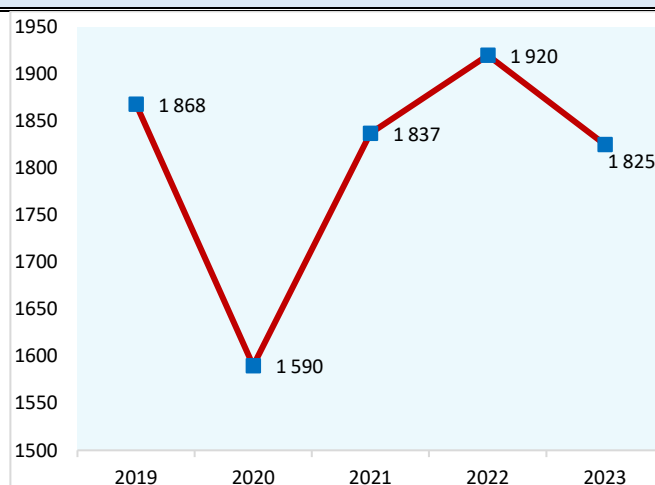
**Tableau 16:** Nombre d'établissements contrôlés

En 2023		Variation de 2023 par rapport à				TCAM (%)
		2022		2019		
Effectif	% Branche 6	Nombre	En %	Nombre	En %	
1 825	37,2%	-95	-4,9	-43	-2,3	-0,6

**Tableau 17:** Nombre d'établissements contrôlés par branche d'activité

Branche d'activité	Secteurs d'activités	Contrôle en 2022	Contrôle en 2023	Ecart relatif (en %)
Branche 1	Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	4	2	-50
Branche 2	Industries extractives	6	18	200
Branche 3	Industries manufacturières	204	215	5
Branche 4	Electricité, gaz et eau.	3	9	200
Branche 5	Bâtiment et travaux publics	199	82	-59
Branche 6	Commerce de gros et de détail ; restaurants et hôtels	523	679	30
Branche 7	Transports, entrepôts et communications	58	66	14
Branche 8	Banque, assurances, affaires immobilières et services fournis aux	93	102	10
Branche 9	Services fournis à la collectivité, services sociaux et services personnels	825	602	-27
Branche 10	Activités mal désignées	5	50	900

**Graphique 39:** Evolution du nombre d'établissements contrôlés



**Tableau 18:** Nombre d'établissements contrôlés par région

Région	2022	2023	Ecart (%)
Boucle du Mouhoun	50	56	12,0
Cascades	116	98	-15,5
Centre	531	454	-14,5
Centre-Est	111	85	-23,4
Centre-Nord	26	47	80,8
Centre-Ouest	146	152	4,1
Centre-Sud	89	83	-6,7
Est	114	75	-34,2
Hauts-Bassins	299	410	37,1
Nord	108	108	0,0
Plateau Central	149	86	-42,3
Sahel	65	60	-7,7
Sud-ouest	116	111	-4,3
<b>Ensemble</b>	<b>1 920</b>	<b>1 825</b>	<b>-6,3</b>

## 3.2. Infractions à la législation du travail

### Points saillants en 2023

- Près d'un quart des infractions portent sur la carte de travail
- Une moyenne de 50 infractions par établissement contrôlé
- 76,6% des mesures prises sont des mises en demeure

### Commentaires

En 2023, 91 494 infractions à la législation du travail ont été constatées dans les 1 825 établissements contrôlés par les DRTPS, soit une moyenne de 50 infractions par établissement contrôlé. Environ 22,1% de ces infractions sont liées à la non détention de la carte de travail, 20,3 % à l'absence de visites médicales, 10,7% au défaut d'immatriculations CNSS et également 10% au manque de bulletin de paie. On observe une tendance à la baisse du nombre moyen d'infractions par établissement contrôlé sur la période 2019-2023 avec un TCAM de -3,9%.

Suite à la constatation de ces infractions, des mesures sont prises par les services d'inspection du travail pour y remédier. Parmi ces mesures, 76,6% concernent des mises en demeure, 22,8% des observations, 0,6 % des procès-verbaux d'amendes et 0,03% des procès-verbaux d'infractions. Il est à noter que certains procès-verbaux d'infractions sont dressés lorsque les mises en demeure n'ont pas été respectées.

Entre 2022 et 2023, il est constaté une baisse du nombre de mise en demeure et des observations qui sont passées respectivement de 74 244 à 70 500 et de 23 639 à 20 994. Les PV d'infractions et les PV d'amendes sont en hausse respectivement de 130,8% et de 241,3%. Cette hausse pourrait s'expliquer par les conclusions du cadre de concertation Administration du travail et juridictions quant aux contenus et aux suites données aux PV d'infractions

En 2023, le nombre moyen d'infractions par établissement contrôlé dans les treize (13) régions est de 50. Deux (02) régions enregistrent un nombre moyen d'infraction supérieur à la moyenne de l'ensemble. Il s'agit des régions du Centre (93) et du Centre-Sud (62).

**Infraction** : Manquement à une disposition légale ou réglementaire dans le cadre du travail, constaté lors des contrôles d'établissement par l'inspection du travail.

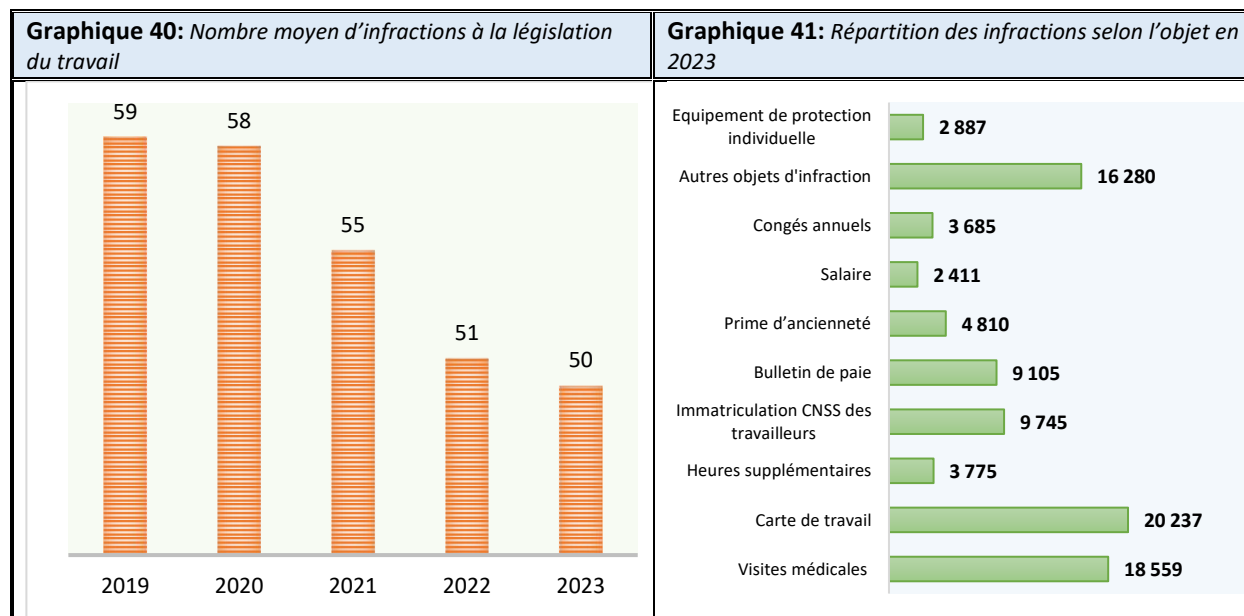
**Législation du travail** : Ensemble des textes législatifs, réglementaires et conventionnels régissant les relations professionnelles (conventions internationales, lois, décrets, arrêtés et conventions sectorielles).

**Source de données** : Directions régionales du travail et de la protection sociale (DRTPS)



**Tableau 19:** Nombre moyen d'infractions à la législation du travail par établissement contrôlé

En 2023		Variation de 2023 par rapport à		TCAM (%)
Nombre moyen	% Région du Centre	2022		
		Nombre	%	
50	93	-1	-2	-3,9



**Tableau 20:** Répartition des infractions par type de résolution

Type de résolution	En 2022		En 2023	
	Nombre	%	Nombre	%
Observation	23 639	24,1	20 994	22,8
Mise en demeure	74 244	75,7	70 500	76,6
PV d'infraction	13	0,0	30	0,03
PV d'amende	155	0,2	529	0,6
<b>Total</b>	<b>98 051</b>	<b>100,0</b>	<b>92 053</b>	<b>100,00</b>

### 3.3. Conflits de travail

#### 3.3.1. Nombre de points de litiges

##### Points saillants

- 57,1% des points de litiges ont abouti à une conciliation en 2023
- Le salaire constitue le principal point de litige
- Plus de 60% des litiges traités sont issus de la région du Centre en 2023

##### Commentaires

En 2023, 19 815 points de litiges ont été traités par les treize (13) DRTPS. Entre 2022 et 2023, le nombre de points de litiges traités a connu une hausse de 86,3%. Sur la période 2019-2023, on note une hausse moyenne annuelle de 20,7% du nombre de points de litiges traités.

Sur l'ensemble des points de litiges enregistrés en 2023, 57,1% ont abouti à une conciliation. Le point de litige « salaire » est celui qui a obtenu le plus de conciliations (59,7%).

En 2023, parmi les points de litiges, le salaire est le premier point de réclamation avec 18,1% suivi du certificat de travail (12,3%), des congés payés (11,9%), de la déclaration CNSS (10,6%) et des dommages et intérêts (10,5%). Sur la période 2019-2023, les principaux points de réclamation sont le salaire, les congés payés, le certificat de travail et les dommages et intérêts.

En 2023, la DRTPS/Centre a traité 61,2% des litiges, suivi de celle des Hauts-Bassins (16,8%). Ces deux (02) DRTPS demeurent celles ayant traitées plus de litiges ces cinq (05) dernières années. Cela s'expliquerait par le dynamisme de l'activité économique dans ces régions.

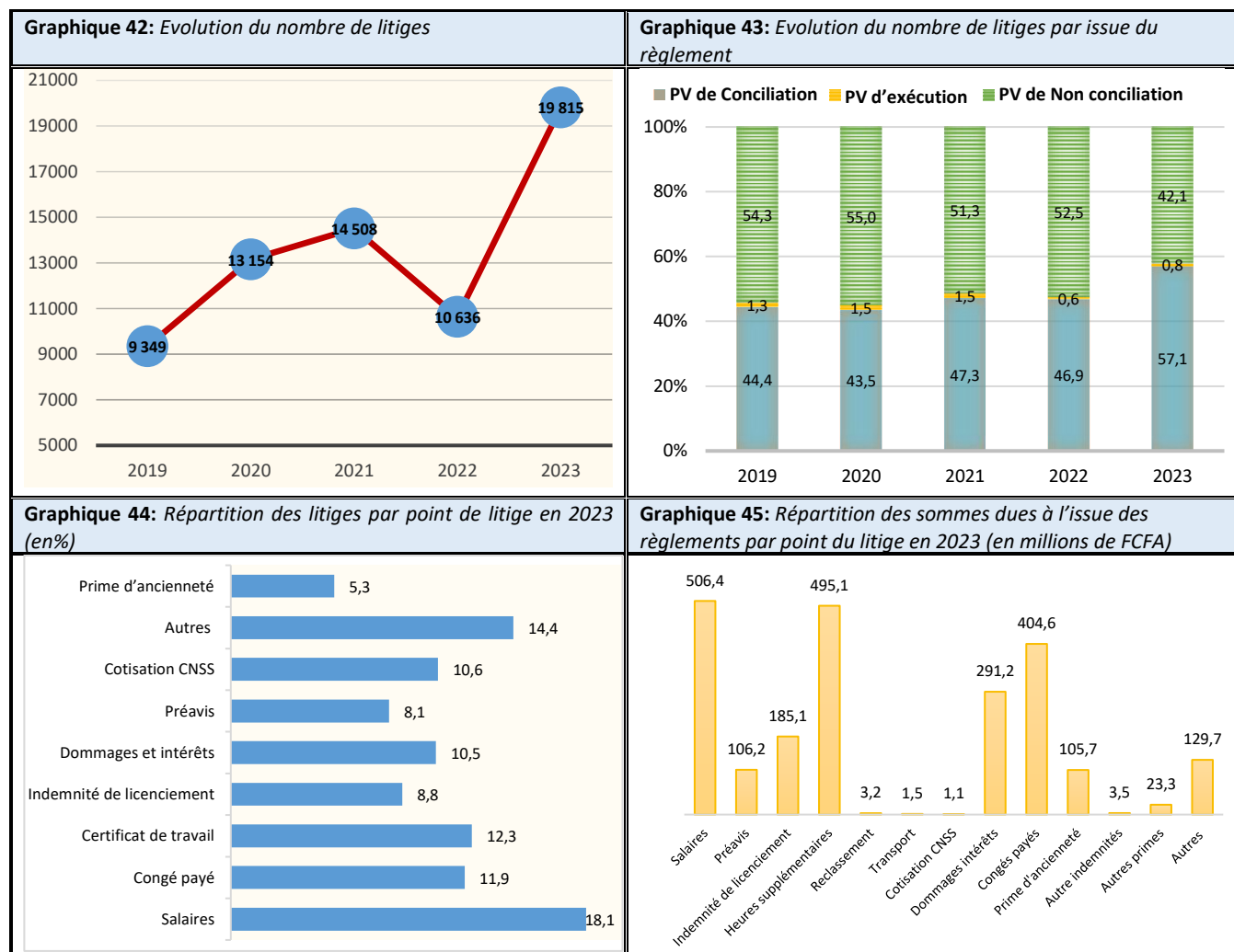
Les sommes dues, c'est-à-dire les sommes issues des règlements des points de litiges en 2023 sont estimées à 2,256 milliards de FCFA. La région du Centre totalise à elle seule, 51,7% de ce montant. De la répartition des sommes dues par point de litige, 22,4 % reviennent au salaire.

Les informations sur les litiges de travail sont obtenues en effectuant, dans les inspections du travail, un dépouillement systématique des fiches et des registres des conflits de travail.

**Source de données :** Directions régionales du travail et de la protection sociale (DRTPS)

**Tableau 21:** Nombre de litiges

En 2023				Variation de 2023 par rapport à				TCAM (%)
Nombre	% Conciliation	% Région du Centre	% Salaire	2022		2019		
				Nombre	%	Nombre	%	
19 815	57,1	61,2	18,1	9179	83,3	10 466	111,9	20,7



**Tableau 22:** Répartition des litiges et des sommes dues par région en 2023

Région	Litiges		Sommes dues en Millions	
	Nombre	%	Montant	%
Boucle du Mouhoun	143	0,7	8,44	0,4
Cascades	953	4,8	444,12	19,7
Centre	12 119	61,2	1 166,38	51,7
Centre-Est	358	1,8	18,21	0,8
Centre-Nord	52	0,3	3,29	0,1
Centre-Ouest	398	2,0	203,81	9,0
Centre-Sud	70	0,4	9,18	0,4
Est	473	2,4	14,67	0,6
Hauts-Bassins	3 325	16,8	123,51	5,5
Nord	618	3,1	159,91	7,1
Plateau Central	1 020	5,1	15,87	0,7
Sahel	144	0,7	57,62	2,6
Sud-Ouest	142	0,7	31,77	1,4
<b>Ensemble</b>	<b>19 815</b>	<b>100,0</b>	<b>2 256,78</b>	<b>100,0</b>

### 3.3.2. Conflits individuels et collectifs

#### Points saillants

- 60,7% des conflits individuels du travail ont abouti à une conciliation en 2023
- 57,1% des conflits collectifs ont abouti à une conciliation en 2023

#### Commentaires :

En 2023, les services d'inspection du travail ont traité 6 554 conflits individuels contre 3 711 en 2022 soit une hausse de 76,6%. De 2019 à 2023, le nombre de conflits individuels a plus que doublé avec un taux de croissance annuel moyen de 21,5%. Sur le total des conflits individuels traités par les DRTPS, le Centre totalise 45,7% suivi des Hauts-Bassins avec 16.2%.

Sur un total de 6 554 conflits individuels traités par les DRTPS en 2023, 60,7% ont connu un règlement à l'amiable. La région du Sahel a enregistré le plus fort taux de conciliation par rapport au nombre de conflits individuels traités (96,9%) suivie des régions des Cascades 92,2%, de la Boucle du Mouhoun (84.4%) et du Sud-ouest (87,8%).

En ce qui concerne les conflits collectifs de travail, sept (07) ont été enregistrés en 2023. Entre 2022 et 2023, cet effectif a connu une baisse de 22,2%. Cependant, sur la période 2019-2023, on observe une hausse avec un taux de croissance annuel moyen de 15%.

Il est également à noter que 57,1% des conflits collectifs traités en 2023 ont abouti à une conciliation contre 33,3% en 2022.

Ces informations témoignent de la prédisposition des acteurs du monde du travail à promouvoir le dialogue social dans les relations professionnelles et à l'apaisement du climat social. Elles révèlent également des difficultés pour concilier les parties.

**NB :** Les DRTPS traitent des conflits collectifs relevant de leur ressort territorial tandis que la DGT traite de ceux relevant de plusieurs ressorts territoriaux.

Les informations sur les litiges de travail sont obtenues en effectuant, dans les inspections du travail, un dépouillement systématique des fiches et des registres des conflits de travail.

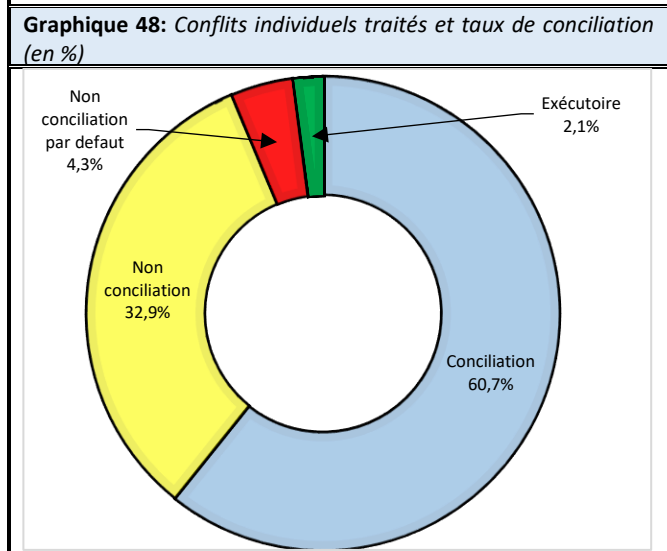
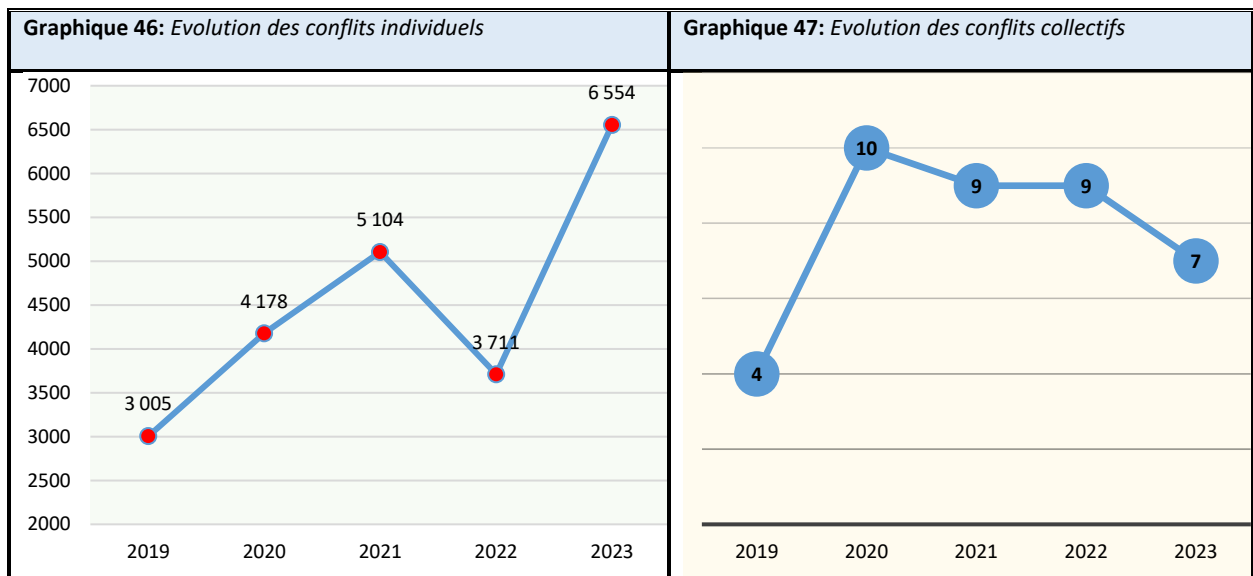
**Source de données :** Directions régionales du travail et de la protection sociale (DRTPS), Direction générale du travail (DGT)

**Tableau 23:** Nombre de conflits individuels

2023		Variation de 2023 par rapport à				TCAM (%)
Nombre	% Conciliation	2022		2019		
		Nombre	%	Nombre	%	
6 554	60,7	2 843	76,6	3 549	118,1	21,5

**Tableau 24:** Nombre de conflits collectifs

2023		Variation de 2023 par rapport à				TCAM (%)
Nombre	% Conciliation	2022		2019		
		Nombre	%	Nombre	%	
7	57,1	-2	-22,2	3	75	15



### 3.4. Mouvements des travailleurs

#### Points saillants

- Environ 68% des mouvements de travailleurs sont des embauches en 2023
- 22,2% des mouvements de travailleurs ont été enregistrés par la DRTPS/Centre en 2023

#### Commentaires

En 2023, les services d'inspection du travail ont enregistré 1 823 mouvements de travailleurs (embauches, licenciements, démissions, décès et fin de contrat et retraite). Comparativement à 2022, ces mouvements de travailleurs sont en baisse de 47,3%. La période 2019-2023 enregistre une baisse annuelle moyenne de 11,5% de ces mouvements.

Parmi ces mouvements de travailleurs enregistrés auprès des DRTPS, 67,9% représentent des embauches suivies par des licenciements (15,5%) et des démissions (13,8%). Sur les cinq (05) dernières années, les cas d'embauches ont toujours occupé la première place avec une moyenne de 63,1% suivis des licenciements 27,8%.

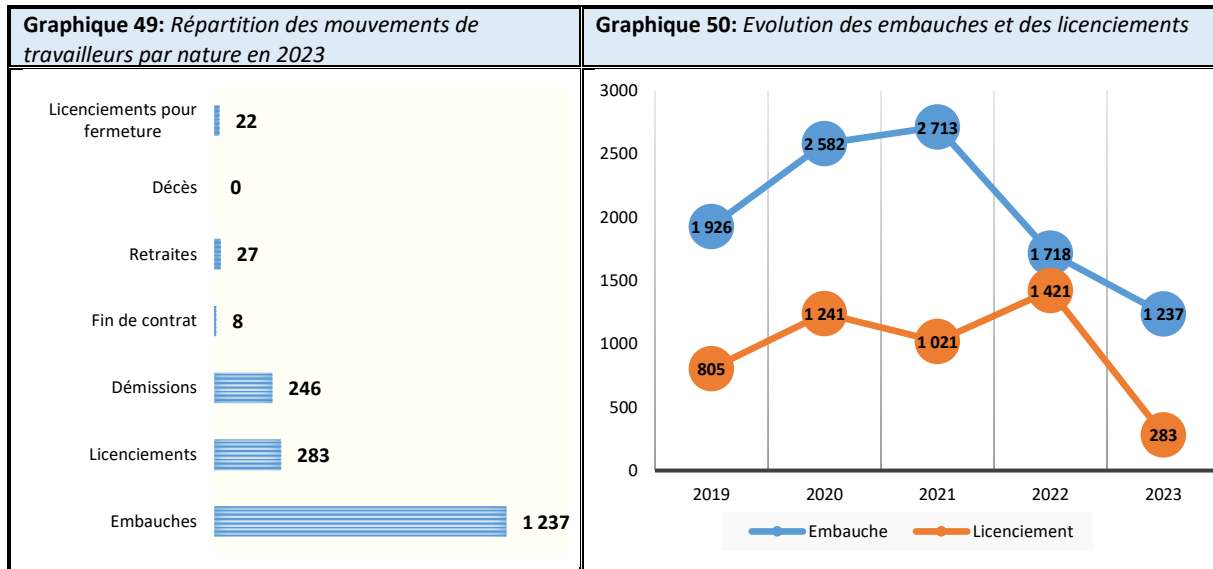
En 2023, la DRTPS/Centre a enregistré la proportion la plus élevée de mouvements de travailleurs avec 22.2% suivie de celle du Nord (16.8%), de celle du Centre-Est (14,4%) et de celle des Hauts Bassins (10,4%). Sur les cinq (05) dernières années, c'est toujours la région du Centre qui a enregistré le plus grand nombre de mouvements de travailleurs.

Les mouvements des travailleurs sont enregistrés au cours de l'année dans les services de l'Inspection du travail. Les embauches sont considérées comme des entrées tandis que les licenciements, démissions, retraites et décès sont des sorties.

**Source de données :** Directions régionales du travail et de la protection sociale (DRTPS)

**Tableau 25:** Nombre de mouvements des travailleurs

En 2023		Variation de 2023 par rapport à				TCAM (%)
		2022		2019		
Nombre	% Embauches	Nombre	%	Nombre	%	
1 823	67,9	-1 635	-47,3	-1145	-38,6	-11,5



### 3.5. Contrats de travail

#### Points saillants

- 74,6% des contrats de travail des non nationaux sont des CDD
- 37,2% des contrats des non nationaux visés sont de la branche des industries extractives
- Un contrat de travail sur quatre est conclu avec une femme

#### Commentaires

En 2023, 1 945 contrats de travail ont été visés par les services d'inspection du travail contre 1 825 en 2022 soit une hausse de 6,6%. Sur la période 2019-2023, le taux de croissance annuel moyen des contrats de travail visés est de 2,8%.

Sur l'ensemble des contrats de travail visés, 75,4% sont des contrats de travail à durée déterminée (CDD). On constate que sur les cinq (05) dernières années les CDD sont toujours plus nombreux que les CDI. Cela pourrait s'expliquer par le fait que la législation du travail en vigueur ait rendu flexible le renouvellement des CDD en donnant aux employeurs la possibilité de renouveler sans limitation sauf en cas d'abus laissé à l'appréciation de la juridiction compétente.

Parmi ces 1 945 contrats de travail, 39,6% sont conclus avec des non nationaux. La branche d'activité B9 enregistre le plus grand nombre de contrats visés (55,6%).

Selon la répartition par branche d'activités et par nationalité, les contrats conclus avec les nationaux concernent plus la branche B9 (78,5%) alors que ceux conclus avec les non nationaux sont plus dans la branche B2 (37,2%). Cette dernière situation pourrait s'expliquer par le fait que les postes stratégiques dans les sociétés minières sont occupés par des expatriés.

Suivant la répartition par sexe, 28,4% des contrats visés en 2023 sont conclus avec les femmes.

En 2023, la DRTPS/Centre a enregistré 45% des contrats de travail des nationaux suivi du Centre-Ouest (14%) et du Nord (12%).

**Les contrats de travail** sont enregistrés au cours de l'année par les services des inspections du travail. Les dispositions prévues aux articles 56 et 62 de la loi n°028-2008/AN portant code du travail au Burkina Faso implique que l'enregistrement des contrats des non-nationaux est obligatoire.

**Nationaux** : Travailleurs de nationalité burkinabè

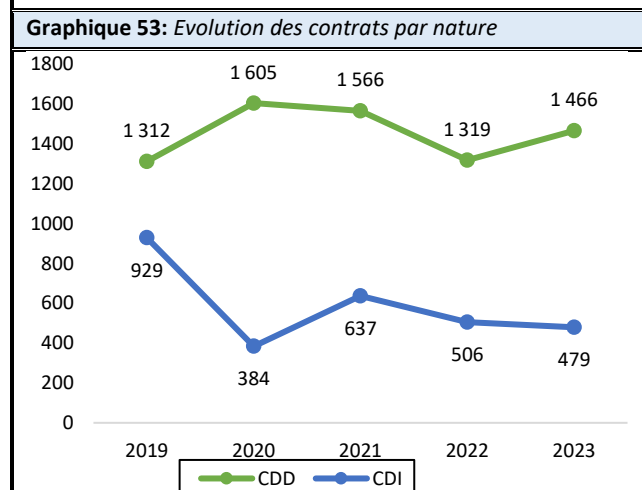
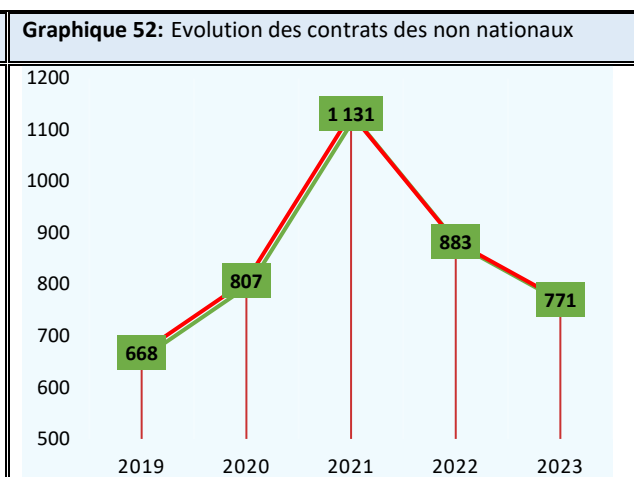
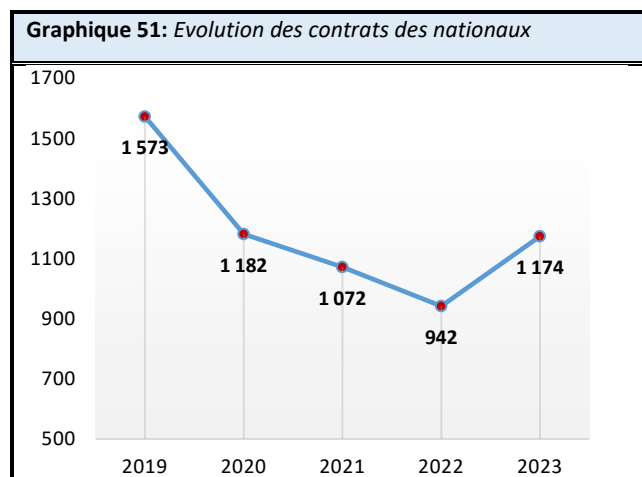
**Non nationaux** : Travailleurs de nationalités étrangères

**Source de données** : Directions régionales du travail et de la protection sociale (DRTPS)



**Tableau 26:** Evolution des contrats de travail

En 2023				Variation de 2023 par rapport à				TCAM (%)
Nombre	% CDD	% Non nationaux	% Femmes	2022		2019		
				Nombre	%	Nombre	%	
1 945	75,4	39,6	28,4	120	6,6	204	11,7	2,8



**Tableau 27:** Contrat de travail des nationaux par région

Région	En 2023		Variation de 2023 par rapport à 2022	
	Nombre	%	Nombre	%
Boucle du Mouhoun	35	3,0	-1	-2,8
Cascades	32	2,7	14	77,8
Centre	525	44,7	141	36,7
Centre-Est	102	8,7	7	7,4
Centre-Nord	0	0,0	-7	-100,0
Centre-Ouest	162	13,8	111	217,6
Centre-Sud	6	0,5	5	500,0
Est	46	3,9	-15	-24,6
Hauts-Bassins	29	2,5	-38	-56,7
Nord	144	12,3	70	94,6
Plateau Central	5	0,4	-14	-73,7
Sahel	20	1,7	-5	-20,0
Sud-ouest	68	5,8	-36	-34,6
<b>Ensemble</b>	<b>1 174</b>	<b>100,0</b>	<b>232</b>	<b>24,6</b>

**Tableau 28:** Contrat de travail par branche d'activités

Branche d'activité	Contrats des nationaux en 2023		Contrats des non nationaux en 2023	
	Nombre	%	Nombre	%
Branche 1	10	0,9	11	1,4
Branche 2	2	0,2	287	37,2
Branche 3	28	2,4	60	7,8
Branche 4	1	0,1	6	0,8
Branche 5	20	1,7	51	6,6
Branche 6	50	4,3	66	8,6
Branche 7	90	7,7	39	5,1
Branche 8	36	3,1	76	9,9
Branche 9	922	78,5	160	20,8
Branche 10	15	1,3	15	1,9
<b>Ensemble</b>	<b>1 174</b>	<b>100,0</b>	<b>771</b>	<b>100,0</b>

### 3.6. Travail des enfants

#### Points saillants

- Baisse importante du nombre d'enfants identifiés en situation de travail
- 21,4% des enfants en situation de travail se trouvent dans la région du Centre
- 42,8% des enfants en situation de travail sont dans la branche d'activités B9

#### Commentaires :

En 2023, 877 enfants<sup>2</sup> en situation de travail ont été identifiés lors des contrôles et des actions de sensibilisation menées par les DRTPS contre 1 778 en 2022 soit une baisse de 50,7%. Parmi ces enfants, 6,8% sont des filles. Sur la période 2019-2023, on note une baisse moyenne annuelle de 12,3% du nombre d'enfants trouvés en situation de travail. Cette baisse pourrait s'expliquer par l'accompagnement des PTF dans les actions de lutte contre le travail des enfants qui ont permis à partir de 2018 d'agir sur le phénomène des enfants en situation de travail dans certaines régions.

Au niveau régional, le Centre enregistre le plus grand nombre d'enfants en situation de travail (21,4%) suivi de la Boucle du Mouhoun (15,2%) et du Centre-Sud (13,1%). Comparativement à 2022, les plus fortes baisses du nombre d'enfants en situation de travail ont été enregistrées dans les régions du Sud-Ouest (93,8%), suivi de l'Est (72,7%) et du Sahel (68%).

La répartition par branche d'activités fait ressortir que les Branches B9 (42,8%) et B3 (31,7%) sont celles dans lesquelles se retrouvent le plus grand nombre d'enfants en situation de travail. Cela s'expliquerait par l'orientation des sensibilisations et des contrôles des services d'inspections du travail dans ces secteurs d'activités.

Les informations sur l'âge et le sexe des enfants sont fournies par les concernés à l'occasion des actions de contrôles et de sensibilisation dans les entreprises.

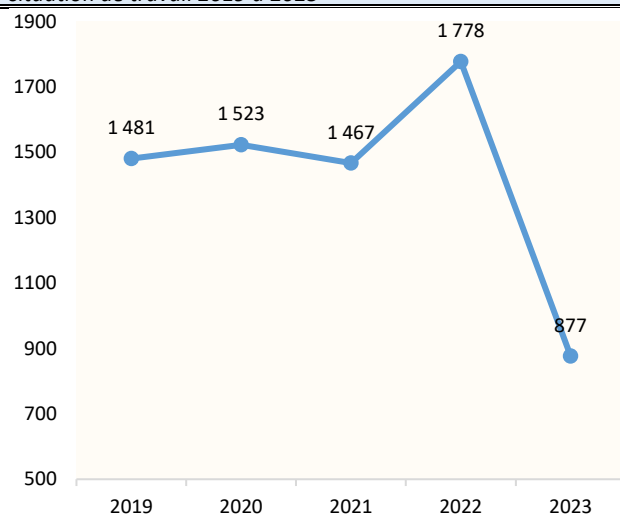
**Source de données :** Directions régionales du travail et de la protection sociale (DRTPS)

<sup>2</sup> Conformément à l'article 150 de la loi N°028-2008/AN du 13 mai 2008 portant code du travail du Burkina Faso : « le terme enfant désigne toute personne âgée de moins de dix-huit ans »

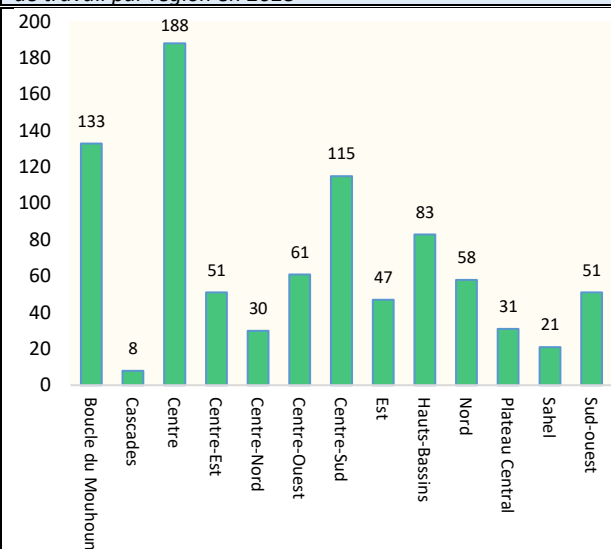
**Tableau 29:** Evolution du nombre d'enfants en situation de travail

En 2023		Variation de 2023 par rapport à				TCAM (%)
		2022		2019		
Nombre	% Filles	Nombre	%	Nombre	%	
877	6.4	-901	-50,7	-37	-40,8	-12.3

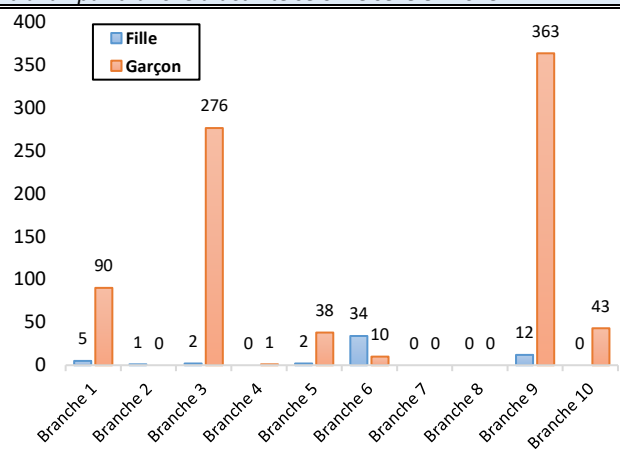
**Graphique 54:** Evolution du nombre d'enfants trouvés en situation de travail 2019 à 2023



**Graphique 55:** Répartition des enfants trouvés en situation de travail par région en 2023



**Graphique 56:** Répartition des enfants trouvés en situation de travail par branche d'activité selon le sexe en 2023



## 4. STATISTIQUES DE LA PROTECTION SOCIALE

### 4.1. Risques professionnels

#### 4.1.1. Risques professionnels soumis à enquête à la DRTPS

##### Points saillants de 2023

- 60,8% des accidents du travail sont enregistrés dans la région du Centre
- 88,5% des accidents du travail et maladies professionnelles sont survenus sur le trajet
- 27,7% des accidents du travail et des maladies professionnelles concernent des femmes

##### Commentaires

Durant l'année 2023, les services d'inspection du travail ont mené à la demande de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), 315 enquêtes sur des cas présumés d'accidents du travail. Sur les 315 demandes d'enquête, un (01) cas d'accident n'était pas d'origine professionnelle. 27,6% des cas d'accident du travail concernent les femmes. Cette proportion est en relative baisse par rapport à 2022 qui était de 29,4%.

La majorité des accidents du travail, soit 88,5% a eu lieu sur le trajet. Cette proportion est en hausse par rapport à celle de 2019 qui était de 75,6%. On constate que 5,4% des accidents du travail sont survenus au lieu habituel de travail et 2,5% en cours de missions. L'ensemble des accidents du travail a connu une baisse de 8,7% en 2023 par rapport à 2022 et de 7,6 % par rapport à 2019.

Au cours des cinq (05) dernières années, le nombre de demande d'enquête sur les cas présumés d'accidents du travail soumis aux services inspections du travail a connu une baisse moyenne annuelle de 2,3%. Il convient de noter qu'aucune maladie professionnelle n'a été signalée en 2023.

La répartition des accidents du travail selon les éléments matériels incriminés fait ressortir que les moyens de transport ont causé le plus grand nombre d'accidents du travail au cours de l'année 2023 avec 46,7%. Ces accidents ont entraîné 25% de cas de dommages aux membres supérieurs. Les lésions à sièges multiples viennent en première position avec 28,9% et, les cas les plus rares concernent les lésions générales avec 0,1%. La répartition spatiale des cas d'accidents du travail montre que la région du Centre regroupe 60,8% des cas en 2023.

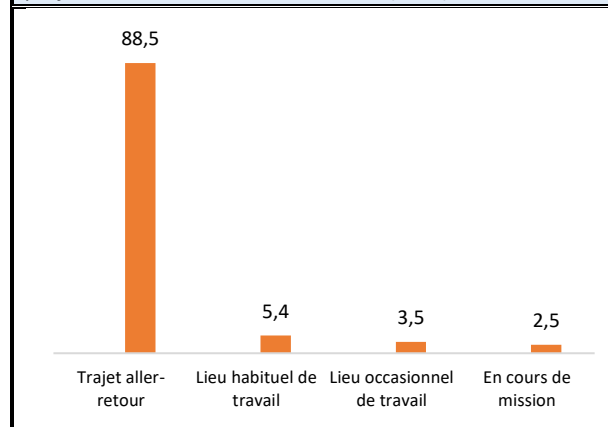
**Tableau 30:** Accidents du travail et maladies professionnelles

En 2023			Variation de 2023 par rapport à				TCAM (%)
Nombre	% Femme	% sur le trajet	2022		2019		
			Nombre	%	Nombre	%	
314	27,7	88,5	-30	- 8,7	-26	-7,6	-2,3

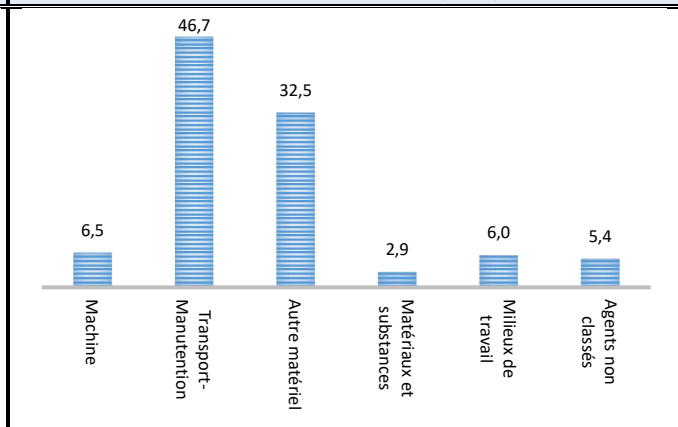
**Tableau 31:** Accidents du travail et maladies professionnelles par région en 2023

Région	2023	
	Nombre	En %
Boucle du Mouhoun	6	1,9
Cascades	20	6,4
Centre	191	60,8
Centre-Est	3	1,0
Centre-Nord	7	2,2
Centre-Ouest	15	4,8
Centre-Sud	0	0,0
Est	5	1,6
Hauts-Bassins	65	20,7
Nord	1	0,3
Plateau Central	1	0,3
Sahel	0	0,0
Sud-Ouest	0	0,0
<b>Ensemble</b>	<b>314</b>	<b>100</b>

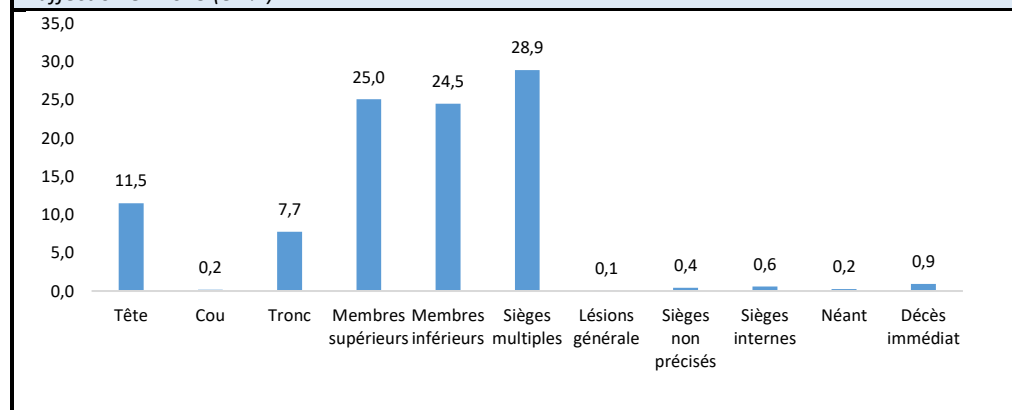
**Graphique 57:** Accidents du travail et maladies professionnelles selon le lieu en 2023 (en %)



**Graphique 58:** Accidents du travail et maladies professionnelles selon l'élément matériel incriminé en 2023 (en %)



**Graphique 59:** Accidents du travail et maladies professionnelles selon le siège de la lésion ou de l'affection en 2023 (en %)



## 4.1.2. Risques professionnels déclarés à la CNSS

### Points saillants

- Baisse moyenne de 2% par an du nombre d'accidents du travail et maladies professionnelles de 2019 à 2023
- 0,9% des victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles décède immédiatement
- Près de la moitié (47,3%) des accidents du travail et maladies professionnelles se produit sur les lieux habituels de travail

### Commentaires :

Le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles déclarés à la CNSS en 2023 s'élève à 1 202. Il est en baisse de 9,6% par rapport à l'année 2022 et de 7,6% comparé à l'année 2019. Sur la période 2019-2023, ce nombre a connu une baisse moyenne annuelle de 2%. Les accidents du travail représentent 98,7% des cas déclarés à la CNSS. Sur les cinq (05) dernières années, les maladies professionnelles représentent 1,1% des risques professionnels déclarés.

En 2023, près de la moitié (47,3%) des accidents du travail et maladies professionnelles s'est produite au lieu habituel de travail suivis de ceux survenus sur le trajet avec 35,8%. Concernant l'élément matériel incriminé, 46,7% des accidents du travail et maladies professionnelles déclarés à la CNSS en 2023 sont causés par les engins de transport et de manutention. Quant aux sièges des lésions, les lésions à sièges multiples sont les plus élevées avec 28,9% des cas, suivies des membres supérieurs et des membres inférieurs avec respectivement 25% et 24,5%. Sur les 1 202 cas déclarés en 2023, 11 ont malheureusement entraîné des décès immédiats soit 0,9%.

**Risques professionnels** : Accident du travail et maladie professionnelle.

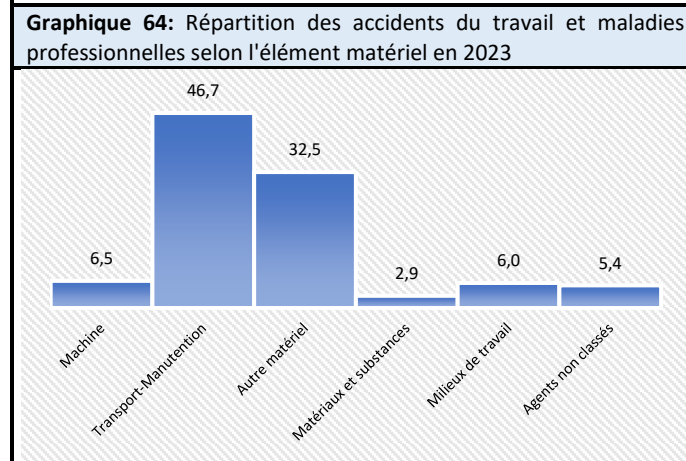
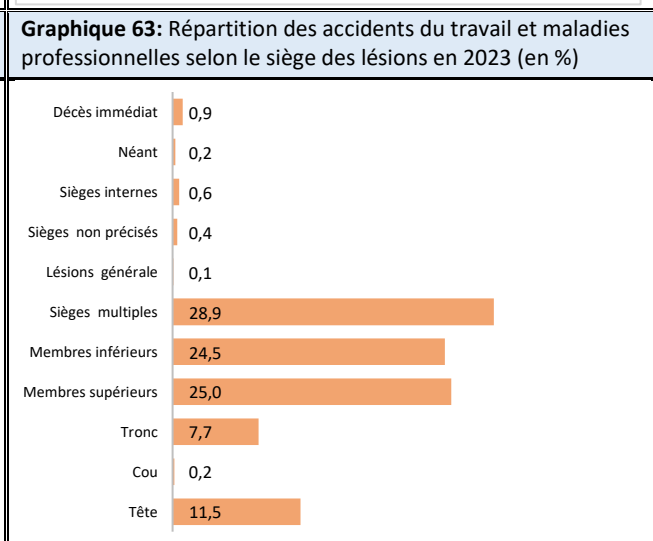
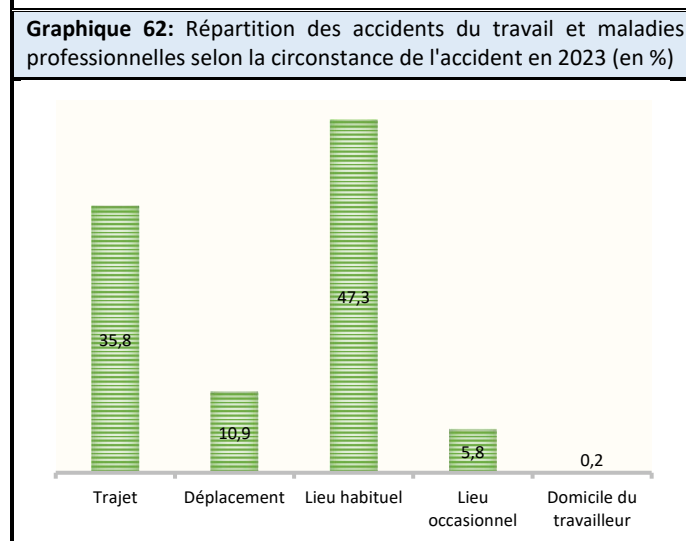
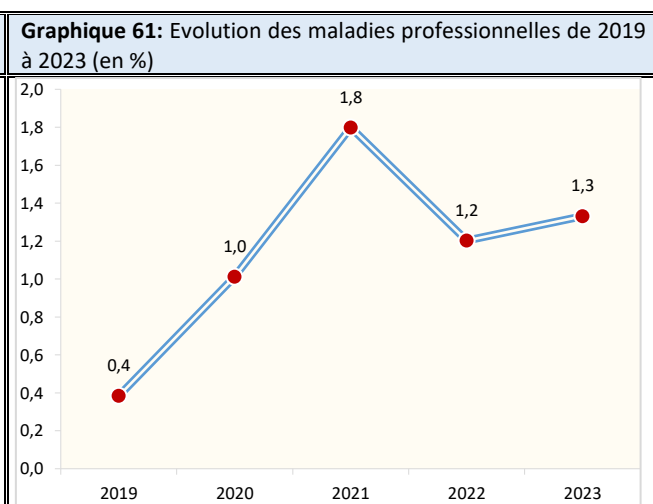
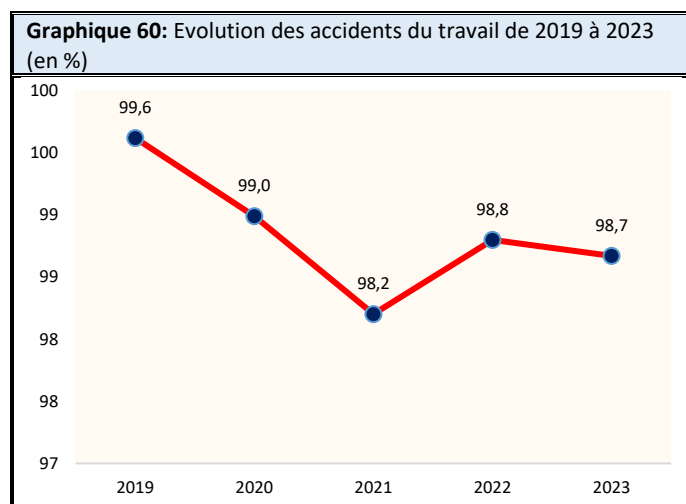
**Accidents du travail** : Accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail.

**Maladies professionnelles** : Maladie contractée par le fait ou à l'occasion du travail.

**Source de données** : Directions régionales du travail et de la protection sociale (DRTPS)

**Tableau 32:** Nombre des accidents du travail et maladies professionnelles à la CNSS

En 2023		Variation de 2023 par rapport à				TCAM (%)
		2022		2019		
Nombre	Accidents du travail	Nombre	%	Nombre	%	
1 202	98,7	-128	-9,6	-101	-7,6	-2



## 4.2. Retraites et prestations dans le secteur public et privé

### 4.2.1. Retraites et prestations dans le secteur public

#### 4.2.1.1. Effectifs des retraites enregistrés à la CARFO

##### Points saillants

- Environ 76,2% des retraités sont des hommes
- 77,2% des retraités sont des civils
- Plus de la moitié (51,6%) des retraités ont moins de 10 ans de retraite

##### Commentaires

L'effectif total des retraités enregistré à la CARFO au 31 décembre 2023 est de 30 049 avec 76,2% d'hommes. La répartition par régime des retraités enregistre 77,2% de civils. Sur la période 2019 à 2023, ce chiffre s'est accru en moyenne de 4,8% par an. Il est en hausse de 4,9% en 2023 par rapport à l'année 2022 et de 20,8% par rapport à 2019. Bien que la proportion des femmes retraitées soit faible (23,8%) en 2023, elle est en constante croissance sur les cinq (05) dernières années.

De 2019 à 2023, le nombre de retraités civils connaît régulièrement une augmentation annuelle moyenne de 6,7%. Par rapport à 2022, ce nombre a connu une hausse de 6,8% en 2023. Quant aux retraités militaires, leur effectif a connu une très légère baisse de 0,01% par rapport à 2022 et une croissance moyenne annuelle faible de 0,5% entre 2019 et 2023.

Les retraités ayant un âge situé dans la tranche d'âge de 60-64 ans représentent plus du tiers (35,2%) du total des retraités et ceux de la tranche de plus de 80 ans représentent 4,3%.

Selon la durée de vie dans la retraite, il apparaît que les retraités ayant une ancienneté inférieure à 10 ans sont majoritaires avec 51,6%, tandis que, ceux ayant plus de 20 ans dans la retraite ne comptent que 19,1%.

La répartition des retraités par région, en 2023, fait ressortir l'existence d'une forte concentration dans la région du Centre, suivi des Hauts-Bassins et de la Boucle du Mouhoun avec des proportions respectives de 66,6%, 13,7% et 3,8%. L'effectif le plus faible est enregistré dans la région du Plateau Central avec une proportion de 0,3%. Quant à ceux qui vivent hors du pays, ils sont au nombre sept (07).

**Retraite** : Situation d'un agent après qu'il ait atteint l'âge minimum lui permettant de quitter son activité professionnelle et pour percevoir une pension.

**Etranger** : Retraité de la fonction publique d'Etat vivant hors du territoire national.

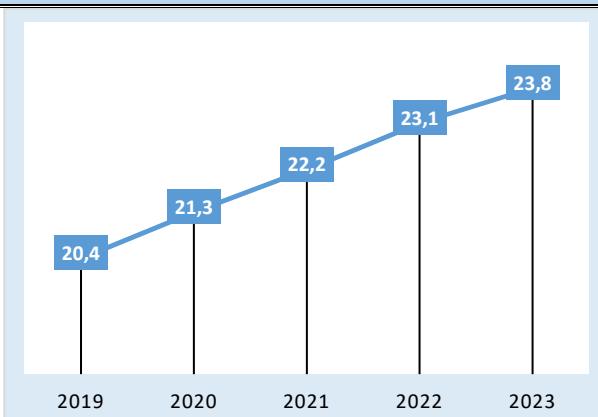
**Source de données** : Caisse autonome de retraites des fonctionnaires (CARFO)



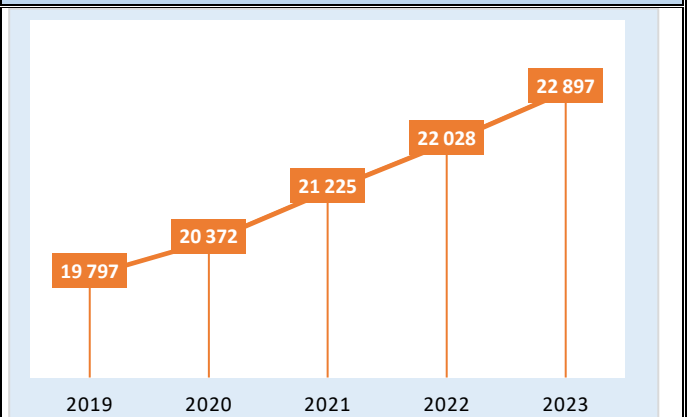
**Tableau 33:** Nombre de retraités enregistrés à la CARFO

En 2023			Variation de 2023 par rapport à				TCAM (%)
Nombre	% Femme	% Civils	2022		2019		
			Nombre	%	Nombre	%	
30 049	23,8	77,2	1 402	4,9	5 174	20,8	6,7

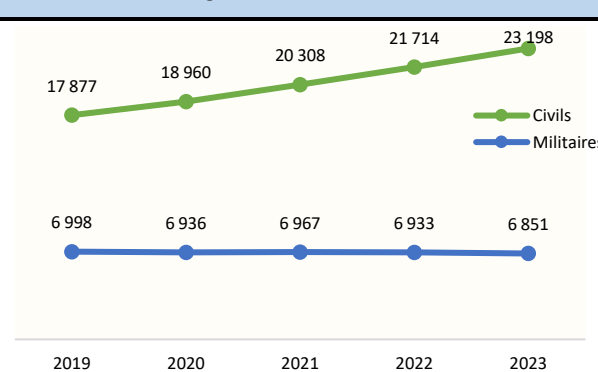
**Graphique 65:** Evolution du nombre de retraités femmes enregistrés à la CARFO entre 2019 et 2023 (en %)



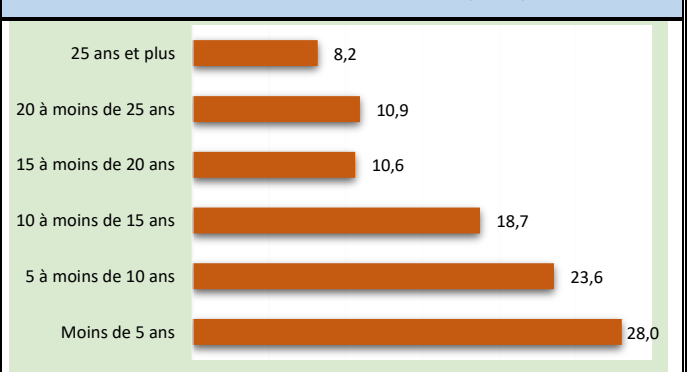
**Graphique 66:** Evolution du nombre de retraités hommes enregistrés à la CARFO entre 2019 et 2023



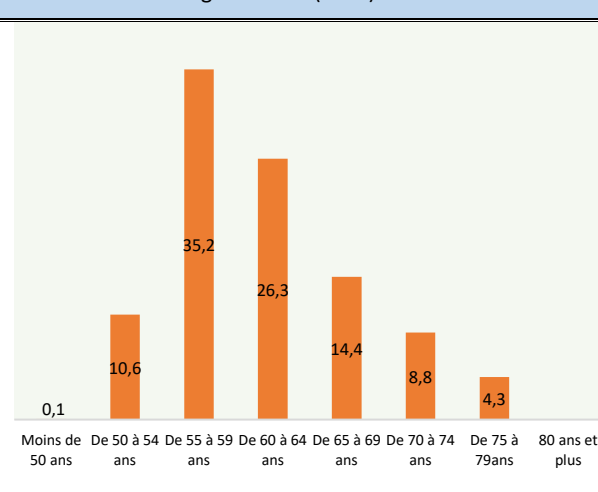
**Graphique 67:** Evolution du nombre de retraités enregistrés à la CARFO selon le régime entre 2019 et 2023



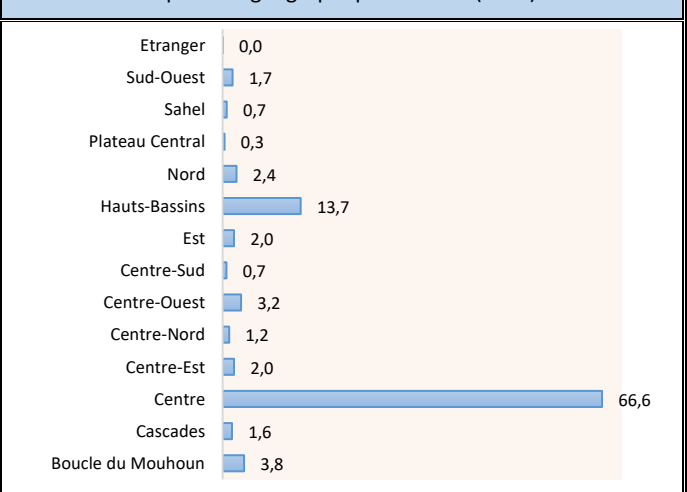
**Graphique 68:** Répartition du nombre de retraités enregistrés à la CARFO selon la durée dans la retraite en 2023 (en %)



**Graphique 69:** Répartition du nombre de retraités enregistrés à la CARFO selon l'âge en 2023 (en %)



**Graphique 70:** Répartition du nombre de retraités inscrits à la CARFO selon la position géographique en 2023 (en %)



## 4.2.1.2. Effectifs des ayants-droits

### Points saillants

- Hausse moyenne annuelle de 9,2% du nombre d'orphelins entre 2019 et 2023
- Près de huit (08) ayants-droits sur dix (10) sont des veufs/veuves
- Plus de la moitié des orphelins sont dans la région du Centre

### Commentaires

En 2023, l'effectif total des ayants-droits répertorié dans le secteur public s'élève à 22 583, constitué de 75,7% de veufs/veuves et 24,3% d'orphelins. Cet effectif connaît un accroissement annuel moyen de 4,2% sur la période allant de 2019 à 2023. Comparé à l'année 2022, le nombre d'ayants-droits a accru de 3,1% et de 19,2% par rapport à l'année 2019.

Le nombre de veufs/veuves et d'orphelins est régulièrement en augmentation sur la période 2019-2023, mais le nombre d'orphelins a connu une légère baisse entre 2019 et 2020 soit 4,3%. En termes de taux d'accroissement moyen annuel, il est de 3,2% pour les veufs/veuves et de 9,2% pour les orphelins.

L'analyse de l'effectif des veufs/veuves selon la tranche d'âge fait ressortir qu'en 2023, ceux âgés de 60 à 64 ans sont les plus nombreux avec 15,9%, suivie de la tranche d'âge 65-69 ans avec 14,3%. Par contre les moins représentatifs sont ceux de la tranche d'âge 50-54 ans avec 8%.

Le nombre de veufs/veuves de conjoints civils tend à tripler celui des militaires depuis 2019 avec des taux d'accroissement moyen annuel de 3,3% pour les veufs/veuves de conjoints civils et de 2,9% pour les militaires.

En plus, les orphelins de parents civils et militaires représentent respectivement 72% et 28% de l'effectif total. Ces effectifs connaissent chacun une baisse sur la période 2019-2020 avant de se hausser de 2020 à 2023.

La région du Centre et celle des Hauts-Bassins regroupent le plus grand nombre de veufs/veuves en 2023 avec respectivement 49,5% et 16,5%. Ces deux (02) régions enregistrent également les plus grands nombres d'orphelins avec 53,7% pour le Centre et 15,3% pour les Hauts-Bassins.

**Ayants-droits** : Personne qui, du fait du lien avec un assuré est couverte par les garanties souscrites par ce dernier.

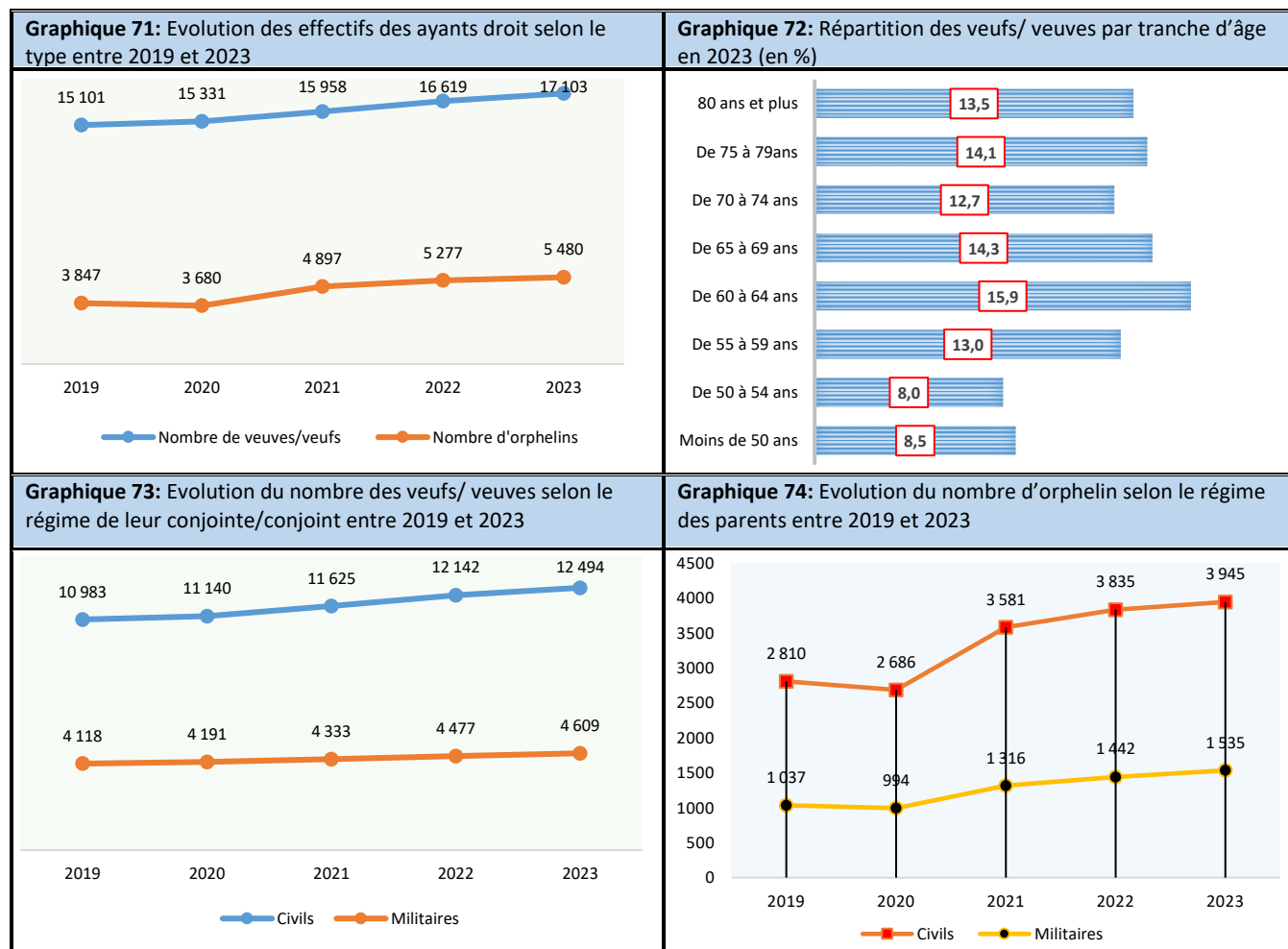
**Veuf/veuve** : Conjoint(e) d'un agent public décédé

**Orphelin** : Descendant mineur d'un agent public décédé

**Source de données** : Caisse autonome de retraites des fonctionnaires (CARFO)

**Tableau 34:** Nombre d'ayants droit

En 2023			Variation de 2023 par rapport à				TCAM (%)
Nombre	% Veufs/Veuves	% Orphelins	2022		2019		
			Nombre	%	Nombre	%	
21 896	75,9	24,1	1 041	5,0	3 341	18,0	4,2



**Tableau 35:** Répartition des veufs/veuves et des orphelins selon leur position géographique en 2023

Régions	Veufs/veuves		Orphelins	
	Nombre	%	Nombre	%
Boucle du Mouhoun	1 090	6,4	197	3,6
Cascades	372	2,2	137	2,5
Centre	8 526	49,9	2 941	53,7
Centre-Est	617	3,6	177	3,2
Centre-Nord	348	2,0	146	2,7
Centre-Ouest	779	4,6	355	6,5
Centre-Sud	309	1,8	66	1,2
Est	569	3,3	115	2,1
Hauts-Bassins	2 827	16,5	841	15,3
Nord	745	4,4	224	4,1
Plateau Central	190	1,1	45	0,8
Sahel	120	0,7	75	1,4
Sud-Ouest	593	3,5	161	2,9
Etranger	18	0,1	0	0
<b>Ensemble</b>	<b>17 103</b>	<b>100</b>	<b>5 480</b>	<b>100</b>

### 4.2.1.3. Montant de la pension de retraite payé

#### **Points saillants**

- La part du montant de la pension de retraite versée aux femmes représente 23,1%
- Une variation moyenne annuelle à la hausse de 9,7% du montant de la pension sur la période de 2019 à 2023
- Plus du tiers du montant total de la pension de retraite payée aux retraités de la tranche d'âge 60-64 ans en 2023

#### **Commentaires**

Au titre de la pension de retraite, en 2023, la CARFO a versé un montant total de 46,63 milliards de FCFA. Cette somme est en hausse de 7,7% comparativement à celle de 2022 et 44,9% par rapport à 2019. Entre 2019 et 2023, le montant moyen annuel de la pension de retraite est en hausse de 9,7%. Cette croissance annuelle moyenne est plus accentuée chez les retraités civils avec un taux de 10,9% contre 4,8% pour les militaires.

La répartition du montant total payé au titre des pensions de retraite selon le sexe fait ressortir que la part perçue par les femmes représente 23,1%. Quant à la répartition selon le régime, elle fait ressortir que celle perçue par les civils représente 82,4% du montant total versé.

Aussi, les retraités ayant un âge situé entre 60-64 ans ont perçu en 2023, 39,1% du montant total de la pension de retraite payée suivis de ceux des tranches d'âges 65-69 ans et 70-74 ans avec respectivement 27,8% et 14,1%.

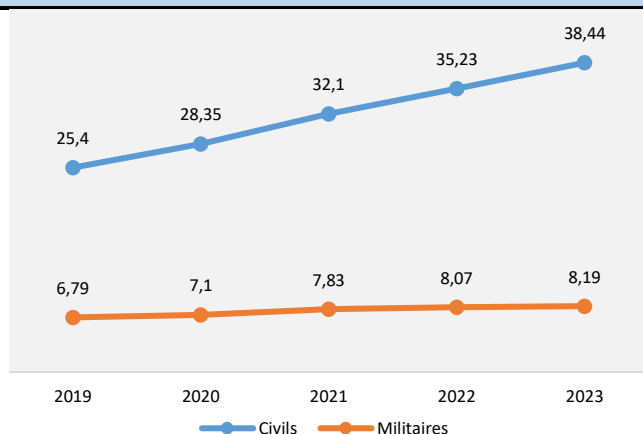
**Pension de retraite** : Allocation régulière versée par la CARFO aux agents de l'Etat qui remplissent des conditions précises lorsqu'ils sont admis à la retraite.

**Source de données** : Caisse autonome de retraites des fonctionnaires (CARFO)

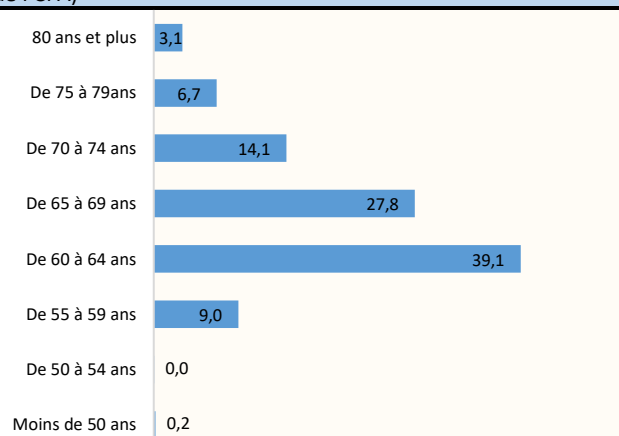
**Tableau 36:** Montant de la pension de retraite payé (en milliards FCFA)

En 2023			Variation de 2023 par rapport à				TCAM (%)
			2022		2019		
Montant	% Femmes	% Civils	Montant	%	Montant	%	
46,6	23,1	82,4	3,3	7,7	14,4	44,9	9,7

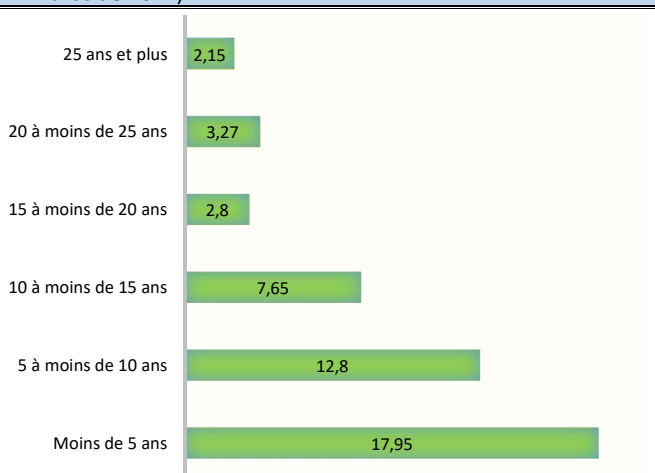
**Graphique 75:** Evolution de la pension de retraite payé selon le régime (en milliards F CFA) entre 2019 et 2023



**Graphique 76:** Répartition du montant de la pension de retraite payée en 2023 selon la tranche d'âge des bénéficiaires (en millions de FCFA)



**Graphique 77:** Répartition du montant de la pension de retraite payée en 2023 selon la durée dans la retraite (montants en milliards de FCFA)



#### 4.2.1.4. Montant de la pension des veufs/veuves

##### Points saillants

- Hausse moyenne annuelle de 7,0% du montant de la pension des veufs/veuves
- 4,1% du montant de la pension veufs/veuves payés aux veufs
- Plus de la moitié du montant de la pension veufs/veuves payée dans la région du Centre

##### Commentaires

En 2023, le montant total de la pension des veufs/veuves versé par la CARFO s'élève à 7,6 milliards de FCFA dont 95,9% au profit des veuves. La répartition de ce montant selon le régime du conjoint (civil ou militaire) fait ressortir que 78,2% reviennent aux conjoints/conjointes des civils. Sur la période 2019-2023, le montant de la pension des veufs/veuves a augmenté avec un taux de croissance annuel moyen de 7,0%. En 2023, ce montant a connu également une hausse de 5,3% comparativement à l'année précédente et 30,9% par rapport à 2019.

La part du montant versé aux veuves a toujours dépassé 95 % au cours des cinq (05) dernières années. Néanmoins, au cours de cette même période la part versée aux veufs a connu une augmentation annuelle moyenne de 7,7% relativement plus élevée que celle des veuves qui est de 6,9%.

La répartition selon le régime fait ressortir que la pension des veufs/veuves perçue par les conjoints civils a connu une augmentation annuelle moyenne de 7,2% sensiblement plus élevée que le montant perçu par ceux de conjoints militaires qui est de 6,1%.

Les veufs/veuves résidants dans la région du Centre perçoivent plus de la moitié du montant de la pension veufs/veuves avec 57,3%, suivis des Hauts-Bassins avec 16,1% et de la Boucle du Mouhoun avec 5,2%. Ces trois (03) régions absorbent ainsi, plus de trois quart de la pension veufs/veuves, soit 78,6%.

**Pension de retraite** : Allocation régulière versée par la CARFO aux agents de l'Etat qui remplissent des conditions précises lorsqu'ils sont admis à la retraite.

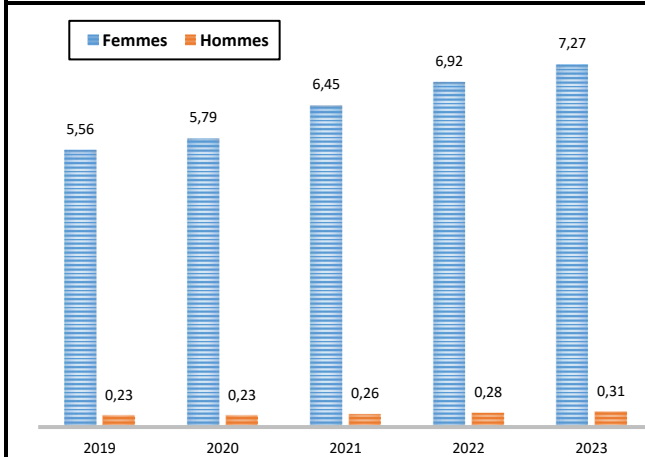
**Le régime** désigne le fait que l'assuré soit civil ou militaire.

**Source de données** : Caisse autonome de retraites des fonctionnaires (CARFO)

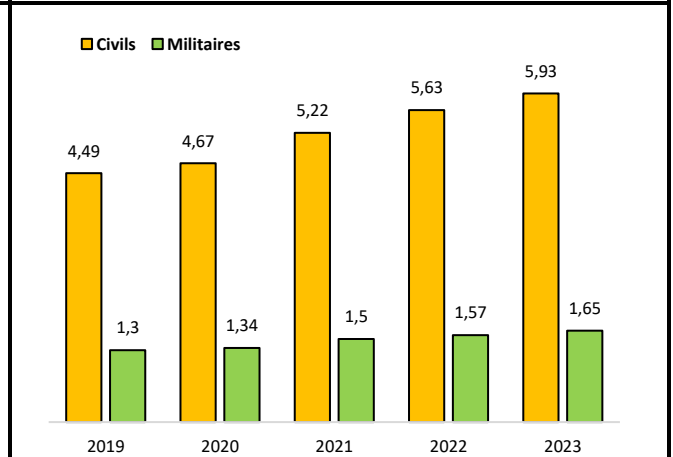
**Tableau 37:** Montant de la pension des veufs/veuves (en milliards FCFA)

En 2023			Variation de 2023 par rapport à				TCAM (%)
			2022		2019		
Montant	% Femmes	% Civils	Montant	%	Montant	%	
7,6	95,9	78,2	0,38	5,3	0,38	30,9	7,0

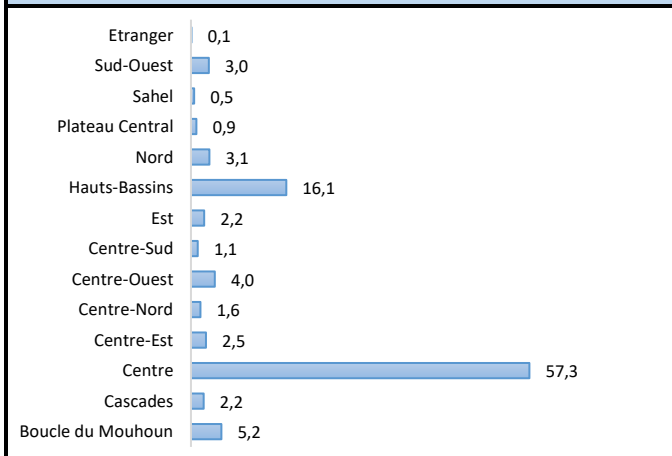
**Graphique 78:** Evolution de la répartition du montant de la pension de veuf/veuve payé selon le sexe entre 2019 et 2023 (en milliards FCFA)



**Graphique 79:** Evolution du montant de la pension de veuf/veuve payé selon le régime du conjoint/conjointe entre 2019 et 2023 (en milliards FCFA)



**Graphique 80:** Répartition de la pension de veuf/veuve payée selon la position géographique en 2023 (en %)



## 4.2.2. Retraites et prestations dans le secteur privé

### 4.2.2.1. Immatriculation/affiliation des assujettis à la CNSS

#### Points saillants

- Environ trois quart (3/4) des travailleurs immatriculés sont des hommes
- Hausse continue de 6,6% l'an du nombre de travailleurs immatriculés à la CNSS de 2019 à 2023
- Un accroissement annuel moyen de 9,7% des employeurs affiliés à la CNSS de 2019 à 2023

#### Commentaires

Le nombre d'employeurs affiliés à la CNSS est passé de 210 319 en 2022 à 230 375 en 2023 soit une hausse de 9,5%. Comparativement à l'année 2019, le nombre d'employeurs déclaré a augmenté de 44,6% avec un taux de croissance annuel moyen de 9,7% au cours des cinq (05) dernières années. Le nombre de travailleurs immatriculés s'élève à 586 639 dont 25,4% de femmes. Cet effectif s'est accru de 7,6% en 2023 par rapport à 2022 et de 29,2% comparativement à 2019, avec un accroissement moyen annuel de 6,6% sur la période 2019-2023.

Plus de quatre (04) employeurs sur cinq (05) affiliés à la CNSS en 2023, sont du régime général avec une proportion de 84,9%, suivit des assurés volontaires dont la part connait une tendance à la hausse pour atteindre 10,4% en 2023.

Une répartition des travailleurs immatriculés à la CNSS selon le sexe montre que les femmes restent largement minoritaires avec une proportion autour de 25% de l'effectif total sur la période 2019-2023.

**Employeur affilié** : Employeur déclaré à la CNSS

**Travailleurs immatriculés** : Travailleurs déclarés à la CNSS

**Assuré volontaire** : Personne ayant, de sa propre initiative, contracté auprès d'un régime de sécurité sociale, une couverture contre les risques sociaux.

**Employeur du Régime Général (E)** : Personne physique ou morale utilisant d'une manière permanente, temporaire ou occasionnelle, un ou plusieurs travailleurs moyennant rémunération (Entreprise du secteur formel).

**Source de données** : Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS)



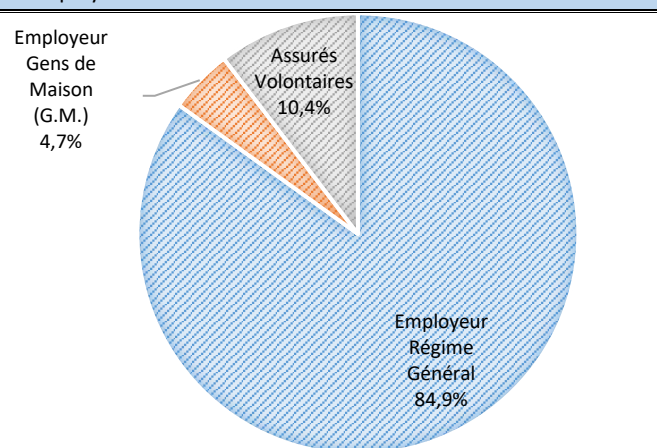
**Tableau 38:** Nombre d'employeurs déclarés

En 2023		Variation de 2023 par rapport à				TCAM (%)
		2022		2019		
Nombre	% Employeur régime général	Nombre	%	Nombre	%	
230 375	84,9	20 375	9,5	71 011	44,6	9,7

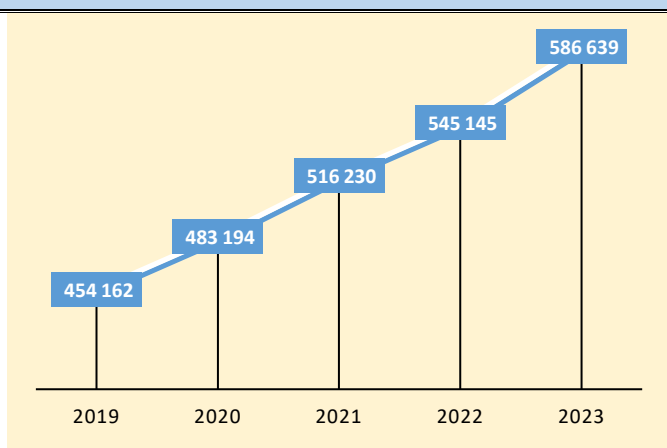
**Tableau 39:** Nombre des travailleurs immatriculés

En 2023		Variation de 2023 par rapport à				TCAM (%)
		2022		2019		
Nombre	% Femmes	Nombre	%	Nombre	%	
586 639	25,4	41 494	7,6	132 477	29,2	6,6

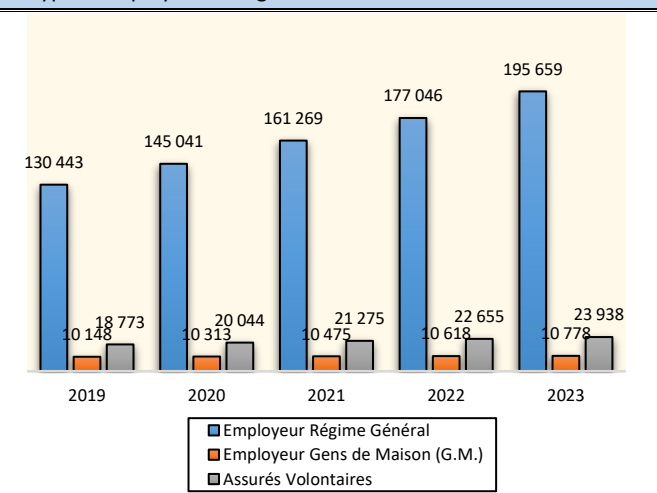
**Graphique 81:** Répartition annuelle des employeurs par type d'employeur en 2023



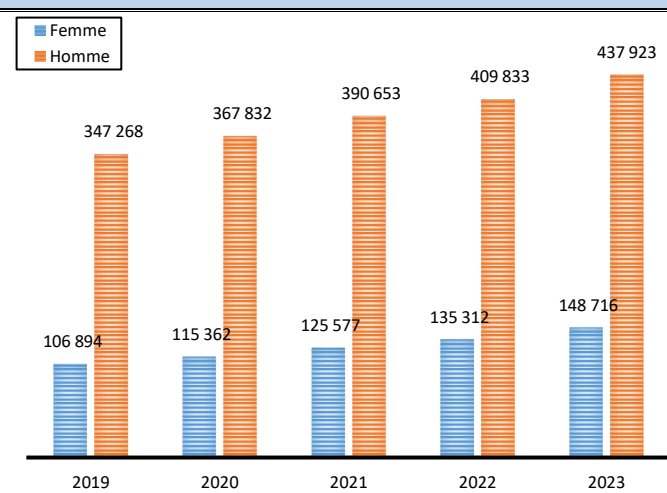
**Graphique 82:** Evolution du nombre de travailleurs immatriculés de 2019 à 2023



**Graphique 83:** Evolution du nombre d'employeurs déclarés selon le type d'employeur et régime entre 2019 et 2023



**Graphique 84:** Evolution du nombre de travailleurs immatriculés selon le sexe entre 2019 et 2023



## 4.2.2. Prestations sociales de la CNSS

### Points saillants

- Une augmentation du nombre de pensionnés de 3% en moyenne par an à la CNSS
- 82,4 % du montant total payé au titre de la branche des pensions sont versées aux pensionnés de retraite vieillesse
- La tranche d'âge 60-64 ans regorge plus de pensionnés de retraite vieillesse avec 28,2%

### Commentaires

Le nombre de bénéficiaires de la pension à la CNSS s'élève à 59 104 en 2023 contre 57 790 en 2022, soit un taux d'accroissement de 2,3%. En moyenne, ce nombre s'est accru de 3% par an au cours des cinq (05) dernières années. Cet effectif est passé de 52 497 en 2019 à 59 104 en 2023, soit une hausse de 12,6%.

Les pensionnés de retraite vieillesse représentent 49,1% de l'ensemble des pensionnés et bénéficient de 82,4% du montant total de la pension versée par la CNSS en 2023. Les veufs/veuves et les orphelins représentent respectivement 35,7% et 14,7% des bénéficiaires de la pension.

La répartition des pensionnés de retraite vieillesse selon le groupe d'âge montre que ceux compris entre 60 et 64 ans sont majoritaires avec 28,2% suivis de ceux compris entre 65 et 69 ans avec 25,9%. L'ensemble des groupes se trouvant dans la tranche d'âge 80 ans et plus ne représentent que 7,1% des pensionnés de retraite vieillesse.

En 2023, le montant global de la pension a connu une hausse de 7,4 % par rapport à celui de 2022 et 32,7% comparée à la situation de 2019, avec un taux de croissance annuel moyen de 7,3% sur la période 2019-2023.

**Pension Retraite Vieillesse** : Pension servie aux assurés ayant atteint l'âge de départ à la retraite, qui cesse toute activité salariée et totalisant au moins 180 mois de cotisations

**Pensionné orphelin** : Enfant bénéficiant d'un droit à pension ouvert suite au décès d'un de ses parents.

**Pensionné veuf/veuve** : Conjoint bénéficiaire d'une pension (toutes catégories confondues) du fait des droits acquis de son conjoint décédé.

**Autres pensions** : Pension d'invalidité + Pension anticipée + Pension d'ascendants

**Pension d'Invalidité** : Pension servie à l'assuré qui devient invalide avant l'âge de départ à la retraite, ayant été immatriculé depuis cinq ans et totalisant six mois d'assurance au cours des douze derniers mois civils précédant le début de l'incapacité conduisant à l'invalidité

**Pension Anticipée** : Pension servie à l'assuré de cinquante ans accomplis, atteint d'une usure prématurée de ses facultés physiques ou mentales le rendant inapte à exercer une activité salariée et qui totalise au moins 180 mois d'assurance

**Pension ascendante** : Pension de survivants servie aux ascendants en ligne directe (père et mère) qui étaient à la charge de l'assuré (e) célibataire sans enfant.

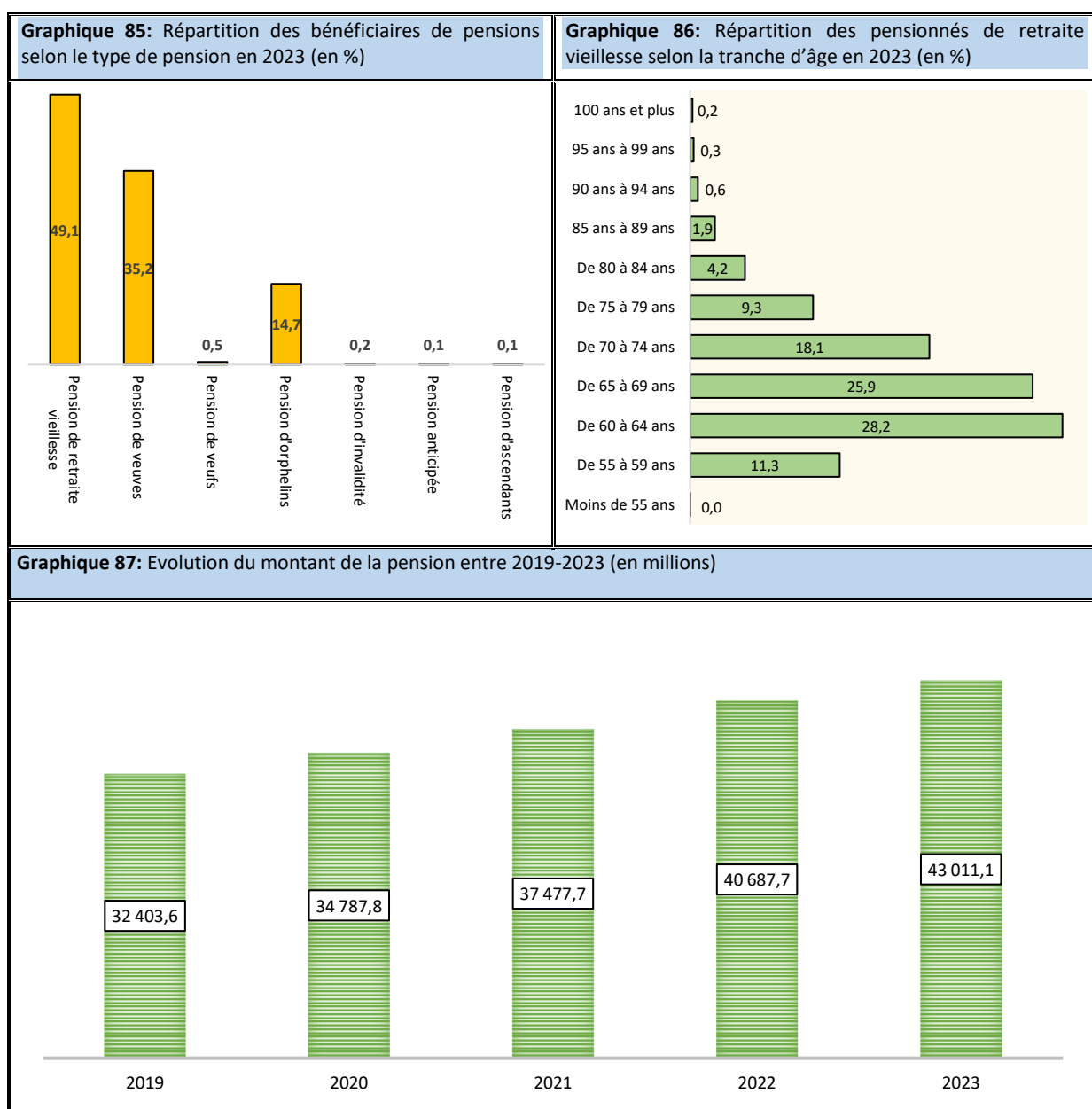
**Source de données** : Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS)

**Tableau 40:** Nombre de bénéficiaires de pension

En 2023		Variation de 2023 par rapport à				TCAM (%)
Nombre	PRV	2022		2019		
		Nombre	%	Nombre	%	
59 104	49,1	1 314	2,3	6 607	12,6	3

**Tableau 41:** Montant de la pension (en millions FCFA)

En 2023		Variation de 2023 par rapport à				TCAM (%)
Montant	PRV	2022		2019		
		Montant	%	Montant	%	
43 011	35 440	2 957	7,4	10 607	32,7	7,3



---

## Table des matières

---

<b>Avant-propos</b> .....	<b>1</b>
<b>Sommaire</b> .....	<b>2</b>
<b>Sigles et abréviations</b> .....	<b>3</b>
<b>Tableau synoptique</b> .....	<b>4</b>
<b>Liste des tableaux</b> .....	<b>8</b>
<b>Liste des graphiques</b> .....	<b>9</b>
<b>1. RESSOURCES DU MFPTPS</b> .....	<b>11</b>
1.1. Personnel.....	11
1.2. Budget .....	13
<b>2. STATISTIQUES DE LA FONCTION PUBLIQUE</b> .....	<b>15</b>
2.1. Effectif des agents de la fonction publique d’Etat .....	15
2.2. Dépenses de personnel de la fonction publique d’Etat .....	18
2.3. Recrutements .....	20
2.3.1. Concours directs suivis de formation .....	20
2.3.2. Concours/Examens professionnels.....	24
2.3.3. Nombre d’agents intégrés dans la fonction publique d’Etat.....	27
2.4. Formation professionnelle .....	29
2.4.1. Elèves en formation.....	29
2.4.2. Elèves diplômés .....	32
2.5. Départ à la retraite .....	34
<b>3. STATISTIQUES DU TRAVAIL</b> .....	<b>36</b>
3.1. Contrôle d’établissements .....	36
3.2. Infractions à la législation du travail .....	38
3.3. Conflits de travail .....	40
3.3.1. Nombre de litiges .....	40
3.3.2. Conflits individuels et collectifs .....	42
3.4. Mouvements des travailleurs.....	44
3.5. Contrats de travail.....	46
3.6. Travail des enfants .....	48
<b>4. STATISTIQUES DE LA PROTECTION SOCIALE</b> .....	<b>50</b>
4.1. Risques professionnels .....	50
4.1.1. Risques professionnels soumis à enquête à la DRTPS .....	50
4.1.2. Risques professionnels déclarés à la CNSS .....	52
4.2. Retraites et prestations dans le secteur public et privé.....	54
4.2.1. Retraites et prestations dans le secteur public .....	54
4.2.1.1. Effectifs des retraites enregistrés à la CARFO.....	54
4.2.1.2. Effectifs des ayants-droits .....	56
4.2.1.3. Montant de la pension de retraite payé .....	58
4.2.1.4. Montant de la pension des veufs/veuves .....	60
4.2.2. Retraites et prestations dans le secteur privé.....	62
4.2.2.1. Immatriculation/affiliation des assujettis à la CNSS.....	62
4.2.2.2. Prestations sociales de la CNSS.....	64
<b>Table des matières</b> .....	<b>66</b>